

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 1^{er} FÉVRIER 2021, 19 H**

10 – Sujets d'ouverture

- .01 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} février 2021
- .02 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2020
- .03 Point d'information des conseillers
- .04 Période de questions du public

20 – Affaires contractuelles

- .01 1217624001 Approuver trois projets de conventions, soit un pour chacune des sociétés de développement commercial du territoire, afin de leur accorder une contribution financière de fonctionnement pour l'année 2021 - Accorder une contribution financière totale de 150 000 \$, soit 50 000 \$ chacune, à la SIDAC Promenade Masson (RPPC21-01006-GG), la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal (RPPC21-01007-GG) et la SIDAC Plaza St-Hubert (RPPC21-01008-GG)
- .02 1205323007 Approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Colonia Development (1987) inc., des locaux établis aux 2^e, 3^e et 6^e étages de l'immeuble situé au 5650, rue D'Iberville, à compter du 1^{er} septembre 2020, d'une superficie de 4 666,30 m², à des fins de bureau pour le bureau d'arrondissement, pour un loyer total de 4 552 944,36 \$, taxes incluses
- .03 1197831001 Approuver un avenant modifiant et prolongeant la convention intervenue avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables (contrat RPPA19-11086-GG)
- .04 1207911006 Autoriser une dépense totale de 37 500,02 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « USD Global inc. » pour la fourniture de services de livraison, remplacement et d'entreposage de bacs roulants dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour l'année 2021, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de 12 mois - Appel d'offres sur invitation numéro 20-18546 / RPPA20-11134-OI (1 soumissionnaire)
- .05 1218476001 Autoriser une dépense totale de 373 381,31 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 ltée » (86253 Canada ltée) pour des travaux de réparation et de remise à neuf de fûts d'éclairage et de signalisation pour les années 2021 et 2022 - Appel d'offres public numéro 20-18441 / RPPS20-11137-OP (1 soumissionnaire)
- .06 1207277001 Autoriser une dépense totale de 182 534,31 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au montant de 173 842,20 \$, taxes incluses, à la compagnie « GGinox inc. » pour la fabrication et l'installation de 700 supports à vélos - Appel d'offres public numéro 20-18502 / RPPS20-09105-OP (6 soumissionnaires) - Autoriser un virement de crédits du compte fonds réservés - unités de stationnement, pour un montant total de 154 000 \$

- .07 1207573001 Autoriser une dépense additionnelle de 16 226,11 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à la résolution CA20 26 0102 du 4 mai 2020, en lien avec le contrat accordé à l'entreprise « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » et ce, conformément à l'appel d'offres public numéro 20-18011 / RPPS20-01005-OP (2 soumissionnaires)
- .08 1217573001 Autoriser une dépense totale de 227 708,45 \$, taxes incluses - Prolonger le contrat accordé à l'entreprise « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois - Appel d'offres public numéro 20-18011 / RPPS20-01005-OP (2 soumissionnaires)
- .09 1204646003 Autoriser une dépense additionnelle de 17 287,64 \$, pour les services professionnels supplémentaires nécessaires à la réalisation d'un mandat réglementaire en transition écologique, dans le cadre du contrat accordé à la firme-conseil « Lemay Co inc. » (CA20 26 0122), dans le cadre de l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, majorant ainsi le montant total du contrat de 103 744,24 \$ à 121 031,88 \$, taxes incluses

30 – Administration et finances

- .01 12138789001 Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 31 octobre au 31 décembre 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23)
- .02 1217928001 Autoriser un virement de crédits de 35 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers - Autoriser une dépense nette totale de 35 000 \$ pour la démarche de participation citoyenne pour le réaménagement du parc Montcalm
- .03 1217928002 Autoriser un virement de crédits de 46 100 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers - Autoriser une dépense nette totale de 46 100 \$ pour financer et compléter différents projets issus de la Politique de l'enfant 2020
- .04 1217522001 Autoriser une dépense de 113 722,92 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour la réalisation des documents d'exécution (plans, cahier des charges et autres) pour le réaménagement géométrique et l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Garnier, conformément à l'entente-cadre RPPS19-11085-OP intervenue entre la Ville et « FNX-Innov », CA20 26 0035
- .05 1207522008 Offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés au réaménagement de l'intersection avec implantation de feux de circulation du boulevard Rosemont et de la rue Garnier, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

40 – Réglementation

- .01 Édicter une ordonnance - Installation de panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection de la rue De Saint-Vallier et de la rue des Ateliers
- .02 1207612003 Zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 138 « Cité-Jardin » - Implanter des zones de SRRR sur l'avenue des Marronniers

- .03 1207612004 Zones de stationnement sur rue réservé aux résidants (SRRR) - Secteur 130 « Chapleau » - Augmenter le nombre de places et installer une réglementation de stationnement réservé aux détenteurs d'une vignette de SRRR à une place de stationnement pour personnes handicapées sur la place Pierre-Falardeau - Prolonger l'horaire de la zone de SRRR située sur la rue Molson entre la place Pierre-Falardeau et la rue Masson
- .04 1210284001 Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2021) » (RCA-159-1) afin de modifier la tarification relative à l'occupation temporaire du domaine public en vue de l'arrivée de la nouvelle plateforme AGIR
- .05 1208557010 Adopter le Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et espaces verts » (RCA2620-001), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030
- .06 1203823011 Adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), une résolution autorisant la construction d'un bâtiment de bureaux de six étages situé au 7190, rue Marconi

Le secrétaire d'arrondissement

**Dossier # : 1217624001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver trois projets de conventions, soit un pour chacune des sociétés de développement commercial du territoire, afin de leur accorder une contribution financière de fonctionnement pour l'année 2021 – Accorder une contribution financière totale de 150 000 \$, soit 50 000 \$ chacune, à la SIDAC Promenade Masson (RPPC21-01006-GG), la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal (RPPC21-01007-GG) et la SIDAC Plaza St-Hubert (RPPC21-01008-GG)

Il est recommandé :

D'approuver les conventions avec les organismes « SIDAC Promenade Masson », « SDC Petite-Italie - marché-Jean-Talon - Montréal » et «SIDAC Plaza St-Hubert », se terminant le 31 décembre 2021, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

De mandater le directeur de l'arrondissement pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'octroyer une contribution financière, au montant total de 50 000 \$ chacune, aux organismes « SIDAC Promenade Masson », « SDC Petite-Italie - marché-Jean-Talon - Montréal » et «SIDAC Plaza St-Hubert »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-19 16:38

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217624001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver trois projets de conventions, soit un pour chacune des sociétés de développement commercial du territoire, afin de leur accorder une contribution financière de fonctionnement pour l'année 2021 – Accorder une contribution financière totale de 150 000 \$, soit 50 000 \$ chacune, à la SIDAC Promenade Masson (RPPC21-01006-GG), la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal (RPPC21-01007-GG) et la SIDAC Plaza St-Hubert (RPPC21-01008-GG)

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau du directeur d'arrondissement a notamment pour mandat de développer et de maintenir des relations avec des partenaires économiques de son territoire. Ainsi, il collabore à l'animation du milieu en participant aux activités de certains partenaires économiques et en contribuant financièrement à divers projets ayant une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux ou à vocation d'emplois. Dans ce contexte, les trois sociétés de développement commercial (SDC) œuvrant sur le territoire de l'arrondissement, la SDC Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, la SIDAC Plaza St-Hubert et la SIDAC Promenade Masson, participent à la réussite de ce mandat en contribuant à l'amélioration de la qualité des milieux de vie dont elles sont des composantes essentielles. Afin de poursuivre leurs actions auprès de leurs membres et de la population de l'arrondissement, les sociétés de développement commercial requièrent chacune une contribution financière de fonctionnement de 50 000 \$ pour l'année 2021.

À cette fin, un engagement du conseil d'arrondissement est requis afin que les sociétés puissent inclure ces contributions à leurs budgets 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Des décisions similaires ont été prises annuellement par le conseil d'arrondissement depuis 2002 :

- CA02 26 0296 (7 octobre 2002) Verser une subvention forfaitaire de 50 000 \$ à la Société d'initiative et de développement commercial Promenade Masson et une subvention forfaitaire de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert.
- CA04 26 0016 (12 janvier 2004) Approuver deux projets de conventions par lesquels l'arrondissement verse une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Promenade Masson et une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert.
- CA04 26 0492 (6 décembre 2004) Approuver deux projets de conventions par lesquels

l'arrondissement verse une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Promenade Masson et une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert.

CA06 26 0005 (16 janvier 2006) Approuver deux projets de conventions par lesquels l'arrondissement verse une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Promenade Masson et une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert.

CA07 26 0005 (15 janvier 2007) Conventions avec la Société de développement commercial Promenade Masson et avec la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert - Contributions financières (50 000 \$ à la SDC Promenade Masson et 50 000 \$ à la SDC Plaza St-Hubert) pour l'année 2007

CA08 26 0007 (21 janvier 2008) Approbation des conventions avec la Société de développement commercial Promenade Masson et avec la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert - Contributions financières (50 000 \$ à la SDC Promenade Masson et 50 000 \$ à la SDC Plaza St-Hubert)

CA09 26 0009 (19 janvier 2009) Approbation des conventions avec la Société de développement commercial Promenade Masson et avec la Société de développement commercial de la Plaza St-Hubert et octroi de contributions financières (50 000\$ à la SDC Promenade Masson et 50 000\$ à la SDC Plaza St-Hubert)

CA10 26 0007 (18 janvier 2010) Approbation de trois (3) conventions avec les SDC suivantes : La Société de développement commercial Promenade Masson, la Société de développement commercial Plaza St-Hubert et la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal - Octroi d'une contribution financière de 50 000 \$ à chaque SDC pour un total de 150 000 \$

CA11 26 0005 (17 janvier 2011) Approbation de trois conventions par lesquelles l'arrondissement verse une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Promenade Masson, une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Plaza St-Hubert et une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour l'année 2011

CA12 26 0008 (16 janvier 2012) Approbation de trois projets de conventions par lesquelles l'arrondissement verse une contribution financière de 50 000,00 \$ à la Société de développement commercial Promenade Masson, une contribution financière de 50 000,00 \$ à la Société de développement commercial Plaza St-Hubert et une contribution financière de 50 000,00 \$ à la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, pour l'année 2012

CA13 26 0011 (14 janvier 2013) Autorisation d'une dépense totale de 150 000,00 \$ et approbation de trois projets de convention par lesquels l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie verse une contribution financière de 50 000,00 \$ à la Société de développement commercial Promenade Masson, une contribution financière de 50 000,00 \$ à la Société de développement commercial Plaza Saint-Hubert et une contribution financière de 50 000,00 \$ à la Société de développement commercial Petite-Italie-Marché Jean-Talon-Montréal, pour l'année 2013 - Contrats RPPC13-01026-GG, RPPC13-01027-GG et RPPC13-01028-GG

CA14 26 0009 (13 janvier 2014) Approbation de trois projets de convention par lesquelles l'arrondissement verse trois contributions financières de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Promenade Masson », à la « Société de développement commercial Plaza Saint-Hubert », et à la « Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », pour l'année 2014

CA15 26 0009 (19 janvier 2015) Approbation de trois projets de convention par lesquelles l'arrondissement verse une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Promenade Masson », une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Plaza St-Hubert » et une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », pour l'année 2015 - Contrats RPPC15-01003-GG, RPPC15-01004-GG et RPPC15-01005-GG.

CA16 26 0035 (1^{er} février 2016) Approbation de trois projets de conventions par lesquelles l'arrondissement verse une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Promenade Masson », une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Plaza St-Hubert » et une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Petite Italie-Marché Jean-Talon-Montréal », pour l'année 2016.

CA17 26 0037 (6 février 2017) Approbation de trois projets de conventions par lesquelles l'arrondissement verse une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Promenade Masson », une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Plaza St-Hubert » et une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Petite Italie-Marché Jean-Talon-Montréal », pour l'année 2017.

CA18 26 0006 (15 janvier 2018) Approbation de trois projets de conventions par lesquelles l'Arrondissement verse une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Promenade Masson » (RPPC18-01006-GG), une contribution financière de 50 000 \$ à la « Société de développement commercial Plaza St-Hubert » (RPPC18-01008-GG) et une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » (RPPC18-01007-GG), pour l'année 2018.

CA19 26 0003 (14 janvier 2019) Approuver trois projets de conventions par lesquelles l'Arrondissement verse une contribution financière de 50 000 \$, à des fins de fonctionnement, à chacune des sociétés de développement commercial de son territoire, soit la Société de développement commercial « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » (RPPC18-12099-GG), la « SIDAC Plaza St-Hubert » (RPPC18-12098-GG) et la « SIDAC Promenade Masson » (RPPC18-12097-GG), pour l'année 2019.

CA20 26 0004 (10 février 2020) Approuver trois projets de conventions par lesquelles l'Arrondissement verse une contribution financière de 50 000 \$, à des fins de fonctionnement, à chacune des sociétés de développement commercial de son territoire, soit la Société de développement commercial « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal » (RPPC19-12096-GG), la « SIDAC Plaza St-Hubert » (RPPC19-12095-GG) et la « SIDAC Promenade Masson » (RPPC19-12094-GG), pour l'année 2020.

DESCRIPTION

Les sociétés de développement commercial bénéficient de la contribution municipale afin de réaliser un ensemble d'activités qui visent à promouvoir le développement économique, l'offre commerciale de proximité et le maintien des emplois dans le territoire dont elles ont la responsabilité. Elles œuvrent à favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande commerciale pour mieux répondre aux besoins des citoyens de l'arrondissement.

La contribution municipale permet aux sociétés de développement commercial de bénéficier d'un soutien administratif pour mener à bien leurs projets. La présence d'une organisation structurée, supportée par une permanence, vise une meilleure prise en charge du développement local par les gens du milieu. À ces fins, la contribution municipale ne peut servir qu'à supporter les dépenses liées aux paiements des salaires et avantages accessoires du personnel temporaire ou permanent de la société de développement commercial, ainsi qu'à celles liées aux frais de location d'un local pour exercer ses activités.

Afin d'obtenir la contribution financière de l'arrondissement, une société de développement commercial doit fournir les pièces suivantes :

- a) la résolution du conseil d'administration autorisant la demande de contribution;
- b) une copie du contrat dûment signé par un officier autorisé, fixant les salaires et avantages accessoires du personnel temporaire ou permanent, ou la résolution du conseil d'administration aux mêmes fins, selon le cas;
- c) une copie de bail d'un local pour l'exercice financier visé;

d) lorsqu'une contribution a été versée à la société pour l'exercice financier précédent, un rapport financier établissant l'affectation de cette contribution.

JUSTIFICATION

La contribution municipale se fait en conformité au « Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) »

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 150 000 \$ est prévue au budget 2021 de la Direction de l'arrondissement, afin d'accorder à chacune des trois sociétés de développement commercial du territoire une contribution financière de fonctionnement de 50 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement des contributions municipales sera effectué au plus tard 30 jours après la signature, par les deux partis, des conventions jointes au présent sommaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SIMONEAU
conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-15

Guylaine DÉZIEL
Directrice du Développement du territoire et
études techniques

**Dossier # : 1205323007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Colonia Development (1987) inc, des locaux établis aux 2e, 3e et 6e étages de l'immeuble situé au 5650, rue D'Iberville, à compter du 1er septembre 2020, d'une superficie de 4 666,30 m ² , à des fins de bureau pour le bureau d'arrondissement, pour un loyer total de 4 552 944,36 \$, taxes incluses. Bâtiment 8619.

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de prolongation de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Colonia Development (1987) inc., pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 1^{er} septembre 2020, des locaux établis aux 2e, 3e et 6e étages, de l'immeuble situé au 5650, rue D'Iberville, d'une superficie de 4 666,30 m², à des fins d'un bureau d'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant un loyer total de 4 552 944,36 \$, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2020-11-13 15:27**Signataire :**

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205323007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Colonia Development (1987) inc, des locaux établis aux 2e, 3e et 6e étages de l'immeuble situé au 5650, rue D'Iberville, à compter du 1er septembre 2020, d'une superficie de 4 666,30 m ² , à des fins de bureau pour le bureau d'arrondissement, pour un loyer total de 4 552 944,36 \$, taxes incluses. Bâtiment 8619.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2002, la Ville loue des locaux au 5650, rue D'Iberville, pour y loger le bureau d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (Arrondissement). Le bail est échu depuis le 31 août 2020.

Il y a eu plusieurs pourparlers avec le Locateur, ce qui a occasionné des retards dans la conclusion du projet de bail.

L'Arrondissement a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de négocier une prolongation additionnelle de 4 ans, à compter du 1^{er} septembre 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 26 0247 - 8 septembre 2015 - Approbation d'un projet de modification de bail par lequel la Ville loue de Colonia Development (1987) inc., des locaux établis aux 2e, 3e et 6e étages, d'une superficie de 4 666,3 m², dans l'immeuble situé au 5650, rue D'Iberville, à des fins de bureaux pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour une période de 4 ans et 10 mois, à compter du 1^{er} novembre 2015, pour une dépense totale de 5 372 221,30 \$, incluant les taxes.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à approuver la convention de prolongation de bail (Convention) par laquelle la Ville loue de Colonia Development (1987) inc., pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 1^{er} septembre 2020, des locaux aux 2e, 3e et 6e étages, de l'immeuble sis au 5650, rue D'Iberville à Montréal, d'une superficie d'environ 4 666,30 m², à des fins de bureau pour l'Arrondissement, pour une dépense totale de 4 552 944,36\$, taxes incluses, selon les termes et conditions mentionnés au projet de renouvellement de bail.

Le projet de convention prévoit les conditions suivantes:

- Une option de renouvellement, pour une durée d'une année à un taux déjà prédéfini, soit un loyer net à 12 \$/pi²;
- Effectuer, dans la première année de location, des travaux importants dans le stationnement souterrain, qui auront comme conséquence une fermeture du stationnement pour une durée d'environ 4 à 6 semaines;
- Le locateur s'est engagé à trouver 21 places de stationnement afin de relocaliser les véhicules de la Ville à ses frais;
- Le locateur s'engage à fournir à la Ville 30 places additionnelles à vélos dans le stationnement, le tout à titre gratuit;
- Un crédit de loyer de 20 000 \$ plus taxes, pour des travaux qui ont été réalisés à l'intérieur des locaux du BAM.

JUSTIFICATION

Il a été privilégié de poursuivre l'occupation actuelle, car la localisation de l'immeuble et l'aménagement récent des locaux répondent adéquatement aux besoins actuels de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La superficie locative des locaux est de 4 666,30 m² et comprend des espaces partagés. Le tableau suivant représente la dépense totale en loyer pour la durée de ce bail :

Loyer	Loyer antérieur	Loyer annuel 2020 (4 mois)	Loyer annuel 2021	Loyer total 2020 à 2024
Loyer net	351 593,11 \$	150 682,76 \$	468 790,81 \$	2 109 558,63 \$
Frais d'exploitation	366 159,11 \$	122 053,04 \$	366 159,11 \$	1 464 636,43 \$
Taxes foncières	96 436,97 \$	32 145,66 \$	96 436,97 \$	385 747,87 \$
Total avant taxes	814 189,18 \$	304 881,46 \$	931 386,88 \$	3 959 942,93 \$
TPS	40 709,46 \$	15 244,07 \$	46 569,34 \$	197 997,13 \$
TVQ	81 215,37 \$	30 411,93 \$	92 905,84 \$	395 004,30 \$
Total incluant taxes	936 114,01 \$	350 537,46 \$	1 070 862,06 \$	4 552 944,36 \$
Ristourne TPS	(40 709,46 \$)	(15 244,07 \$)	(46 569,34 \$)	(197 997,13 \$)
Ristourne TVQ	(40 607,69 \$)	(15 205,97 \$)	(46 452,92 \$)	(197 502,16 \$)
Total incluant ristourne	854 796,86 \$	320 087,42 \$	977 839,80 \$	4 157 445,07 \$
Taux unitaire \$/m ²	174,48 \$/m ²	199,60 \$/m ²	199,60 \$/m ²	221,13 \$/m ²

Une portion des crédits est disponible au budget de fonctionnement de l'Arrondissement. Pour l'année 2020, le montant manquant de 36 384 \$ sera financé par les économies de l'Arrondissement. Pour l'année 2021, suite à l'adoption du budget par le conseil d'Arrondissement, il y aura un manque de 132 053 \$. L'Arrondissement devra le financer à même son budget de fonctionnement.

Lors de la confection des budgets 2022 à 2024, l'Arrondissement devra prioriser les crédits nécessaires afin d'honorer ce loyer.

La valeur locative, incluant les frais d'exploitation pour ce type de local dans ce secteur,

oscille entre 226,80 \$ et 258,33 \$/m². Le taux de location moyen pour la durée de cette entente est de 221,13 \$/m².

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux liés au développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au dossier aura pour conséquence que l'Arrondissement devra trouver un autre site alternatif. De plus, il y a une rareté d'immeubles à bureaux à l'intérieur de l'Arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur le présent dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA: décembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Félix CHAMPAGNE-PICOTTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Félix CHAMPAGNE-PICOTTE, 29 octobre 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-10-28

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Approuvé le : 2020-11-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2020-11-08

**Dossier # : 1197831001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminines durables – Octroyer une contribution financière de 39 721 \$ et autoriser le virement du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est recommandé de :

Autoriser une dépense maximale de 19 835\$ pour bonifier la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminines durables pour l'année 2020;

Approuver un projet d'avenant modifiant la Convention initiale de décembre 2019 avec l'organisme « Lange Bleu » afin de soutenir l'organisme pour un Programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminines durables pour les citoyens de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté divers pour un montant de 19 835\$;

Mandater la chef de division des Communications et du Développement durable et adjointe à la direction pour s'assurer de l'octroi des services décrit à l'Annexe 1 de la convention et de la bonne utilisation des fonds.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2020-02-27 10:41

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1197831001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source le réemploi le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver un avenant modifiant et prolongeant la convention intervenue avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables (contrat RPPA19-11086-GG)

Il est recommandé:

D'approuver l'avenant modifiant et prolongeant jusqu'en mai 2021 la convention de soutien intervenue avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion du programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables, aux termes et conditions prévus au présent dossier décisionnel;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer l'avenant, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la chef de division des Communications et du Développement durable et adjointe à la direction pour s'assurer de l'octroi des services décrits à l'Annexe 1 de la convention et de la bonne utilisation des fonds.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-19 15:21

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197831001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiènes féminines durables – Octroyer une contribution financière de 39 721 \$ et autoriser le virement du compte de surplus de gestion affecté - divers

CONTENU

CONTEXTE

Lange Bleu est un organisme à but non lucratif portant sur le service de couches lavables créé en mars 2011 par la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER). La mission de l'organisme vise à réduire à la source les déchets enfouis ou incinérés au Québec, notamment dans les secteurs de la petite enfance et de l'incontinence. Lange Bleu est un service d'économie sociale dont la vocation est à la fois environnementale, sociale et économique.

En décembre 2019, l'Arrondissement a octroyé une contribution financière de 39 721\$ (CA19 26 0358) afin de soutenir l'organisme pour un Programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiènes féminines durables.

La Division des communications et du développement durable propose un avenant modifiant la Convention initiale signée en 2019 pour augmenter le nombre de subventions accordées pour l'achat de produits d'hygiènes féminines et de couches lavables ainsi qu'apporter une modification aux conditions d'admissibilité au programme pour les couches.

En effet, les 100 subventions à l'achat de produits d'hygiènes féminines durables prévus à la convention de décembre 2019 se sont écoulés en moins d'une semaine et les subventions à l'achat des couches lavables en un peu plus de trois semaines.

La bonification de la somme accordée à Lange Bleu permettra l'octroi de 155 subventions de 40\$ produits d'hygiènes féminines durables et 35 subventions de 180\$ à l'achat de couches lavables supplémentaires à partir du mois d'avril.

Finalement, pour répondre à la forte demande des familles, la condition d'admissibilité à l'égard de l'âge de l'enfant, l'enfant devait être âgés de moins de 12 mois, sera retirée de l'entente avec l'organisme et des communications aux citoyens.

La contribution financière additionnelle proposée s'élève à 19 835 \$ et s'ajoute à la contribution de 37 721\$ déjà octroyée, pour un total de 59 556\$. Cette contribution est non récurrente. Voici la répartition des versements proposée :

1. un premier versement au montant de dix-neuf mille huit cent soixante dollars (19 860\$) dans les trente (30) jours de la signature de la Convention initiale,
2. un deuxième versement au montant de dix-sept mille dix-huit dollars (17 018\$) dans les 30 jours de la signature du présent avenant,
3. un troisième versement au montant de huit mille huit cent quatre-vingt-trois dollars (8 883\$) au plus tard le 1er mai 2020,
4. un quatrième versement au montant de huit mille huit cent quatre-vingt-trois dollars (8 883\$) au plus tard le 1er mai 2020,
5. et un quatrième versement au montant de quatre mille neuf cent douze dollars (4 912\$), au plus tard dans les 30 jours suivant le dépôt du bilan de projet par l'Organisme.

Les crédits requis seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

Le cas échéant, les sommes qui n'auront pas été engagées durant la période de validité de la convention seront remboursées à l'Arrondissement au terme du projet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tarik CHABANE CHAOUCHE
agent(e) de recherche

IDENTIFICATION **Dossier # :1197831001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source le réemploi le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver un avenant modifiant et prolongeant la convention intervenue avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables (contrat RPPA19-11086-GG)

CONTENU

CONTEXTE



Contenu

« Lange Bleu » est un organisme à but non lucratif portant sur le service de couches lavables créé en mars 2011 par la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER). La mission de l'organisme vise à réduire à la source les déchets enfouis ou incinérés au Québec, notamment dans les secteurs de la petite enfance et de l'incontinence. « Lange Bleu » est un service d'économie sociale dont la vocation est à la fois environnementale, sociale et économique.

En décembre 2019, l'Arrondissement a octroyé une contribution financière de 39 721 \$ (CA19 26 0358) ainsi qu'une contribution financière additionnelle de 19 835 \$ (CA20 26 0037) en 2020, pour un total de 59 556 \$, afin de soutenir l'organisme dans le cadre d'un Programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables.

La Division des communications et du développement durable propose un nouvel avenant pour prolonger la période d'octroi des subventions à la location des couches lavables jusqu'en mai 2021, soit jusqu'à la fin estimée de la distribution des subventions à la location, toujours disponibles actuellement.

L'attribution des 720 subventions à la location des couches lavables a été ralentie pendant les premiers mois de la pandémie de la COVID-19, suivant les fermetures de divers locaux et les refus d'utilisation des couches lavables dans plusieurs garderies. La prolongation de la convention avec « Lange Bleu » a pour objectif de remettre les 196 subventions restantes.

Actuellement, le montant encore disponible est de 4 912 \$ sur le montant total de 59 556 \$. Jusqu'à maintenant les quatre premiers versements proposés dans la convention signée en mars 2020 ont été versés à l'organisme.

Voici la répartition des versements proposés, pour les fonds encore disponibles dans le cadre de cette contribution :

- un cinquième versement au montant de deux mille quatre cent cinquante-six dollars (2 456 \$), au plus tard dans les trente (30) jours suivant la signature du présent avenant;
- et un sixième versement au montant de deux mille quatre cent cinquante-six dollars (2 456 \$), au plus tard dans les trente (30) jours suivant la remise du bilan final.

Le cas échéant, les sommes qui n'auront pas été engagées durant la période de validité de la convention seront remboursées à l'Arrondissement au terme du projet.

La modification proposée n'occasionne aucune dépense additionnelle pour l'Arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 15 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BÉLANGER
agent(e) de recherche

IDENTIFICATION

Dossier # :1197831001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminines durables – Octroyer une contribution financière de 39 721 \$ et autoriser le virement du compte de surplus de gestion affecté - divers

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de subvention à l'utilisation de couches lavables est géré, depuis ses débuts en 2017, par l'organisme à but non lucratif Lange Bleu. Cet organisme, créé en mars 2011 par la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER), a pour mission de réduire à la source les déchets enfouis ou incinérés au Québec, notamment dans les secteurs de la petite enfance et de l'incontinence. Lange Bleu est un service d'économie sociale dont la vocation est à la fois environnementale, sociale et économique.

La contribution financière signée en 2017, qui se terminait le 31 août 2019, a fait l'objet d'un addenda pour en prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2019.

Le programme a jusqu'à maintenant permis à 65 familles d'obtenir une subvention à l'achat de couches lavables d'un montant de 180\$. Plus de 1100 subventions mensuelles ont également été octroyées par l'organisme aux familles qui ont opté pour la location des couches lavables.

Actuellement, 44 familles bénéficient du service de location de couches subventionné par l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 26 0147 - 6 mai 2019 - Approuver un avenant modifiant la convention avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables (contrat RPPA17-06058-GG)

CA17 26 0215 - 4 juillet 2017 - Approbation d'un projet de convention avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches

lavables - Octroi d'une contribution financière de 45 000 \$ et autorisation d'un virement du compte de surplus de gestion affecté - divers (contrat RPPA17-06058-GG)

CA12 26 0372 - Autorisation d'une dépense au montant de 30 000,00 \$, à même le compte de surplus de gestion affecté - Approbation d'une convention avec l'organisme « Lange Bleu » - Octroi d'une contribution financière pour le déploiement d'un service de couches lavables (RPPL13-01019-GG)

DESCRIPTION

Le programme géré par Lange Bleu permettra d'offrir des subventions aux familles résidentes afin de couvrir en partie les frais rattachés à l'achat ou à la location de couches lavables. La famille devra s'engager à utiliser les couches lavables et produire une facture d'achat d'un ensemble d'au moins 20 couches lavables neuves ou à faire affaires avec le service de location de couches lavables offert par l'organisme.

À titre indicatif, l'acquisition d'un ensemble de couches lavables neuves peut coûter entre 600 \$ et 1000 \$, tandis que les mensualités du service de location de couches offert par Lange Bleu sont établies à 45 \$ avant l'ajout de la TPS, et après un frais d'adhésion non remboursable de 100 \$.

Subvention à la location

Un total de 720 subventions mensuelles de 20 \$ seront offertes aux familles (60 familles par mois pendant 12 mois). La réduction de 20 \$ sera appliquée directement sur la facture mensuelle des abonnés au service de couches lavables offert par l'organisme. Un engagement minimal de trois mois sera exigé.

Subvention à l'achat

Un total de 50 subventions de 180 \$ seront offertes aux familles. Un formulaire de demande de subvention et un contrat d'engagement d'utilisation de couches lavables seront disponibles sur les sites Internet de l'Arrondissement et de l'organisme. Le demandeur pourra se présenter aux bureaux de l'organisme avec les pièces justificatives (preuve de résidence, facture d'achat, preuve de naissance de l'enfant) ou procéder par envoi électronique ou postal. L'organisme vérifiera l'admissibilité du demandeur au programme et veillera à faire parvenir la subvention de 180 \$ aux parents des 50 premiers enfants inscrits qui auront rempli les conditions du programme.

Subvention à l'achat de produits d'hygiène féminines durables

Un total de 100 subventions de 40\$ seront offertes aux citoyennes. Un formulaire de demande de subvention et un contrat d'engagement d'utilisation des produits d'hygiène seront disponibles sur les sites Internet de l'Arrondissement et de l'organisme. La demanderesse pourra se présenter aux bureaux de l'organisme avec les pièces justificatives (preuve de résidence et facture d'achat) ou procéder par envoi électronique ou postal. L'organisme vérifiera l'admissibilité du demandeur au programme et veillera à faire parvenir la subvention de 40 \$ aux parents des 100 premières femmes inscrites qui auront rempli les conditions du programme.

Le projet de convention avec l'organisme prestataire est inclut en pièce jointe au présent dossier. Des obligations particulières ont été ajoutées à la convention dans le but resserrer les exigences en lien avec le service à la clientèle et la reddition de compte.

JUSTIFICATION

L'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminines durables détournent une quantité considérable de déchet de l'enfouissement. La réduction des matières résiduelles à la source s'inscrit dans la grande démarche zéro déchet de l'Arrondissement. Le programme est également en accord avec le projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de la ville de Montréal, dont l'une des priorités est la réduction à la source.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière proposée est non récurrente et s'élève à 39 721 \$, soit :

- 9000 \$ pour les subventions à l'achat (50 subventions de 180 \$);
- 14 400\$ pour les subventions à la location (720 subventions de 20\$);
- 4000\$ pour les subventions à l'achat de produits d'hygiène féminine (100 subventions de 40\$);
- 1840 \$ pour les communications et ateliers;
- 10 481 \$ de frais de gestion des subventions, administratif et de suivi auprès de l'Arrondissement.

Le versement de la contribution financière est prévu comme suit, selon les informations apparaissant dans la convention :

Janvier 2020 : Premier versement de la convention 19 860\$ (50%)

Mai 2020 : Deuxième versement de la convention 7 944\$ (20%)

Septembre 2020 : Troisième versement de la convention 7 944\$ (20%)

Décembre 2020 : Quatrième versement de la convention 3973 \$ (10%)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une action à cet égard a d'ailleurs été intégrée au plan local de développement durable de l'Arrondissement , la mesure de mise en œuvre identifiée pertinente est la suivante :

Action 6 - Réduire et valoriser les matières résiduelles :

o Sensibiliser les citoyens à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles (RDD, TIC, encombrants, etc.), afin d'augmenter la participation aux collectes et autres services.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier de l'arrondissement constitue un effort additionnel en matière développement durable et permettra des économies substantielles pour les familles participantes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les outils de communication seront élaborés par l'organisme et approuvés par la Division des communications.

La diffusion du programme sera intégrée aux communications de l'arrondissement et à celles de l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2019 : Approbation du projet de convention par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux lois, politiques et règles en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélissa LAROCHELLE
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Isabelle ROUGIER
Chef de division - Communication et Relations
avec les citoyens

Le : 2019-11-27



Dossier # : 1207911006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 37 500,02 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « USD Global Inc » pour la fourniture de services de livraison, le remplacement et l'entreposage de bacs roulants dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie pour l'année 2021, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de 12 mois – Appel d'offres sous invitation numéro 20-18546 (1 soumissionnaire) (RPPA20-11134-OI)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 37 500,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de livraison, le remplacement et l'entreposage de bacs roulants dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie pour l'année 2021;

D'accorder au seul soumissionnaire, « USD Global Inc », ce dernier ayant présenté une soumission conforme à cette fin, au prix de sa soumission, soit 37 500,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sous invitation numéro 20-18546 / RPPA20-11134-IO (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-19 15:56

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207911006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 37 500,02 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « USD Global Inc » pour la fourniture de services de livraison, le remplacement et l'entreposage de bacs roulants dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie pour l'année 2021, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de 12 mois - Appel d'offres sous invitation numéro 20-18546 (1 soumissionnaire) (RPPA20-11134-OI)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie fournit des bacs roulants de différents formats pour faciliter la collecte des matières recyclables et des résidus alimentaires des résidents de l'arrondissement. Afin de pouvoir fournir le service de livraison et d'entreposage des bacs dans l'arrondissement, l'appel d'offres sous invitation numéro 20-18546 a été lancé. Cet appel d'offres est d'une durée d'une année avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de 12 mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Octroi d'un contrat au montant total de 30 706,09 \$, taxes incluses, à « USD Global Inc » pour la fourniture d'un service de livraison et le remplacement de bacs roulants pour l'année 2020 pour l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, pour une période d'une année - NRS RPPA20-11130-GG (1 soumissionnaire)
Octroi d'un contrat au montant total de 25 327,56 \$, taxes incluses, à « USD Global Inc » pour la fourniture d'un service de livraison et le remplacement de bacs roulants pour l'année 2019 pour l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, pour une période d'une année - NRS RPPS19-05047-GG (1 soumissionnaire)

DESCRIPTION

Le service de livraison et d'entreposage offre divers services pour l'arrondissement afin de répondre à nos besoins, tels que:

- Livraison des bacs (7 L de cuisine, 46 L brun et des 67 L gris-vert) au Bureau accès Montréal (BAM) afin de permettre le maintien d'un inventaire pour répondre aux citoyens qui se présentent pour le remplacement ou l'acquisition d'un bac.
- Livraison à domicile des bacs de 240 L et 360 L, verts ou bruns, selon les demandes de citoyens reçues via le formulaire de l'éco-quartier pour la demande de nouveaux bacs ou pour le remplacement d'un bac en fin de vie (non-réparable, fendu).
- Service d'entreposage pour les bacs en attente de livraison.
- Récupération des bacs aux différents entrepôts de la ville au moment de la réception des commandes jusqu'au moment de la livraison chez les citoyens ou au Bureau accès Montréal.

JUSTIFICATION

Ci-dessous, l'analyse des soumissions :

Soumission 20-18546 - Tableau d'analyse - Sommaire

Date d'invitation : 2 décembre 2020

Date fin/ouverture des soumissions AO : 16 décembre 2020

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ADJUDICATAIRE	37 500,02 \$	NA	37 500,02 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	36 000,00 \$	NA	36 000,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus base conforme - estimation)			1 500,02 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus base conforme - estimation)/estimation) x 100			4%

Sur l'ensemble des entreprises contactés, nous avons eu trois (3) preneurs, mais une seule soumission de 37 500,02 \$, taxes incluses, par « USD Global Inc ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat d'une année est d'un montant de 37 500,02 \$, taxes incluses, et la dépense nette est de 34 242,51 \$.

Les crédits requis pour l'année 2021 pour le service de livraison et d'entreposage des bacs roulants sont prévus au budget de fonctionnement de la Division de la voirie, à l'activité de collecte et transport des matières recyclables et organiques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La livraison des bacs pour le recyclage et les résidus alimentaires incite et favorise la participation des citoyens pour ces collectes. Ceci a un impact direct sur les volumes détournés des sites d'enfouissement des déchets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Une diminution des effectifs à certains moments pourrait être observée pour les livraisons et l'entreposage des bacs. Le service devrait toujours pouvoir être rendu, mais certains délais de livraison pourraient être augmentés à différentes périodes selon les directives gouvernementales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens sont avisés par l'organisme en charge de l'éco-quartier quelques jours avant la livraison de leur bac. Les autres communications sont effectuées directement avec l'entrepreneur pour la fourniture des listes de livraison et gestion de l'inventaire des bacs en entreposage.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fourniture de liste hebdomadaire pour les livraisons chez les citoyens et fourniture mensuelle de listes pour les livraisons au BAM de février à décembre 2021.

- Février 2021 : début du contrat
- Octobre 2021 : évaluation de l'option de renouvellement pour une acceptation au CA de décembre 2021.
- 31 décembre 2021 : fin du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique GARIÉPY
agent(e) de recherche en développement
durable

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-23

Isabelle ROUGIER
Chef de division - Communication et Relations
avec les citoyens



Dossier # : 1218476001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage_de la signalisation et du marquage de la chaussée , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 373 381,31 \$ taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 ltée » (86253 Canada ltée) pour des travaux de réparation et de remise à neuf de fûts d'éclairage et de signalisation pour les années 2021 et 2022 - Appel d'offres public numéro 20-18441 / RPPS20-11137-OP (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 373 381,31 \$, taxes incluses, pour des travaux de réparation et de remise à neuf de fûts d'éclairage et de signalisation pour les années 2021 et 2022.

D'accorder à « Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 ltée » unique soumissionnaire, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 373 381,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 20-18441 (1 soumissionnaire).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-19 15:57

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1218476001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'entretien de l'éclairage_de la signalisation et du marquage de la chaussée , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 373 381,31 \$ taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 ltée » (86253 Canada ltée) pour des travaux de réparation et de remise à neuf de fûts d'éclairage et de signalisation pour les années 2021 et 2022 - Appel d'offres public numéro 20-18441 / RPPS20-11137-OP (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée (DEESM) est responsable de l'entretien et la réparation des fûts d'éclairage, sur les territoires qu'elle dessert, soit neufs arrondissements. Il arrive fréquemment que des fûts d'éclairage ou de signalisation soient endommagés lors d'accidents de circulation.

Les coûts de remplacement des fûts endommagés de 15, 24 ou 35 pieds sont d'environ 900 \$, 1 300 \$ ou 2 300 \$, respectivement.

En comparaison, le coût de réparation d'un fût varie de 300 \$ à 700 \$, selon l'ampleur des dommages.

Au vu des économies réalisables, la DEESM a choisi d'aller de nouveau en appel d'offres pour octroyer un contrat pour réaliser ces travaux de réparation et de remise à neuf des fûts sur une période de deux ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD : 1187929001 - Résolution: CA19 26 0009 : Autoriser une dépense totale de 365 677,99 \$ taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 ltée » (86253 Canada ltée) pour des travaux de réparation et de remise à neuf de fûts d'éclairage et de signalisation pour les années 2019 et 2020 - Appel d'offres public numéro RPPS18-12092-OP / 18-17203 (1 soumissionnaire).

GDD : 1165934002 - Résolution: CA17 26 0009 : Octroyer un contrat à « Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 ltée » (86253 Canada ltée) pour des travaux de réparation et de remise à neuf des fûts d'éclairage pour les années 2017 et 2018, au prix total approximatif de 373 657,25 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 16-15689/RPPS16-12060-OP (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Dans le cadre de ce contrat, il est prévu que l'entrepreneur prenne possession des fûts endommagés qui sont entreposés dans la cour de la DEESM afin de les transporter vers son usine. Cela permettra de procéder à leur réparation et remise à neuf dans un délai de moins de deux semaines. Selon l'état du fût, cela consiste à le débosser, à boucher les trous, à remplacer des sections brisées en soudant de nouvelles sections et à appliquer un nouvel apprêt et deux nouvelles couches de peinture sur toute leur longueur, après avoir procédé au sablage ou toute autre technique appropriée à la remise à neuf du fût. Les travaux demandés requièrent des équipements spécialisés et des connaissances que peu d'entreprises possèdent.

L'appel d'offres public a été lancé le 9 septembre 2020 et l'ouverture de la soumission a eu lieu le 13 octobre 2020.

Dans le cadre de l'appel d'offres numéro 20-18441, un seul soumissionnaire a déposé une soumission. La soumission du seul soumissionnaire étant conforme, la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée recommande l'octroi du contrat à « Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 Itée » (86253 Canada Itée), pour un total général de 373 381,31 \$ (taxes incluses).

Voici un résumé de la soumission reçue (taxes incluses).

Firmes soumissionnaires	Conformité	Prix soumis (Sans taxes)	Total (taxes incluses)
Les Entreprises Alpha Peintureco 1975 Itée	Oui	324 750,00 \$	373 381,00 \$
Dernière estimation réalisée		349 999,57 \$	402 412,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			-29 031,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>			- 7,21 %

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la réparation et la remise à neuf des fûts d'éclairage pour les années 2021 et 2022, il y aurait lieu que le Conseil d'arrondissement autorise l'octroi du contrat à la séance du 1 février 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour la remise en état des fûts d'éclairage et de signalisation s'élève à 373 381,31 \$ (taxes incluses) ce qui représente une dépense nette de 340 946,91 \$ pour l'Arrondissement. La dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation du conseil d'arrondissement :

- Début des travaux : mars 2021
- Fin des travaux : février 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fadela GAMANE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-11

Catherine ROUSSEAU
Directrice Entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la chaussée



Dossier # : 1207277001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser une dépense totale de 182 534,31 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au montant de 173 842,20 \$, taxes incluses, à la compagnie « GGinox Inc. » pour la fabrication et l'installation de 700 supports à vélos - Appel d'offres public - 20-18502 / RPPS20-09105-OP (6 soumissionnaires). Autoriser un virement de crédits du compte fonds réservés - unités de stationnement, pour un montant total de 154 000 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser un virement de crédits du compte fonds réservés - unités de stationnement, pour un montant total de 154 000 \$;

D'autoriser une dépense de 173 842,20 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de 700 supports à vélos;

D'accorder à « GGinox Inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 173 842,20 \$, taxes incluses, et selon les conditions du contrat 20-18502 / RPPS20-09105-OP;

D'autoriser une dépense de 8 692,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-22 10:01

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207277001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser une dépense totale de 182 534,31 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au montant de 173 842,20 \$, taxes incluses, à la compagnie « GGinox Inc. » pour la fabrication et l'installation de 700 supports à vélos - Appel d'offres public – 20-18502 / RPPS20-09105-OP (6 soumissionnaires). Autoriser un virement de crédits du compte fonds réservés - unités de stationnement, pour un montant total de 154 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie doit installer des supports à vélos sur son territoire pour combler le manque de stationnement accessible aux utilisateurs du réseau cyclable. La demande étant très forte, il a été décidé d'acheter et de faire installer 700 supports à vélos sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 26 0199 du 4 juillet 2016 : Autorisation des virements de crédit du compte de passif - Fonds réservés - Unités de stationnement pour un montant de 100 000 \$, pour l'achat et l'installation de supports à vélos sur le domaine public.

Résolution CA17 26 0099 du 10 avril 2017 : Autorisation d'un virement de crédits du compte de passif - Fonds réservés - Unités de stationnement pour un montant total de 71 183,46 \$ taxes incluses ainsi que du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour un montant total de 205 855,18 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de 700 supports à vélo. D'octroyer à cette fin un contrat à l'entreprise « Distribution international Foyer F.C. inc. » (appel d'offres public 17-15829 – 15 soumissionnaires), pour un montant maximal de 277 038,64 \$, taxes incluses. D'imputer la dépense à cette fin conformément aux informations inscrites dans l'intervention financière de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Résolution CA18 26 0087 du 3 avril 2018 : Autorisation d'une dépense totale de 253 519,88 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant de 241 447,50 \$, taxes incluses, à « Manufacturier SHELTEC INC. », pour la fabrication et l'installation de 700 supports à vélo -

Appel d'offres publique 18-16796 (4 soumissionnaires) - Autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour un montant total de 231 497,44 \$.

Résolution CA19 26 0031 du 11 février 2019 : Autoriser une dépense de 233 399,25 \$, taxes incluses et une contingence de 11 669,96 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de 700 supports à vélo - Octroyer le contrat à « GGinox Inc. » - Appel d'offres publique 18-17435 / RPPS18-11091-OP (7 soumissionnaires) - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant total de 43 780,85 \$ - Autoriser un virement de crédits du fonds réservé - unités de stationnement, pour un montant total de 180 000 \$.

Résolution CA20 26 0007 du 10 février 2020 : Autoriser une dépense totale de 228 658,09 \$, taxes incluses – Octroyer un contrat au montant de 217 769,55 \$, taxes incluses à « Groupe Suprême RB inc. » pour la fabrication et l'installation de 700 supports à vélos - Appel d'offres public - 19-17965 / RPPS19-11077-OP (14 soumissionnaires) – Autoriser un virement de crédits du compte fonds réservés - unités de stationnement, pour un montant total de 208 795,26 \$

DESCRIPTION

L'appel d'offres 20-18502, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, vise à fabriquer et installer 700 nouveaux supports à vélos, en 2021. L'arrondissement possède déjà ce type de support et le modèle retenu pour l'appel d'offres a fait ses preuves quant à son utilisation et sa durabilité avec nos contraintes de déneigement.

Pour une saine concurrence, des plans du support voulu ont été fournis dans les documents d'appel d'offres, pour que la Ville puisse se les procurer au meilleur prix possible.

JUSTIFICATION

Le 9 novembre 2020, le Service de l'approvisionnement lançait l'appel d'offres public numéro 20-18502. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 décembre 2020, à 13 h 30, au bureau du greffier de la Ville de Montréal, à l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre -Dame Est.

La Ville a reçu six soumissions conformes. À la lumière des résultats de l'appel d'offres public 20-18502 et de la vérification de la conformité administrative des soumissions faite par le Service de l'approvisionnement, la Division des études techniques recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, administrativement et techniquement, soit à l'entreprise « GGinox Inc. », au montant de 182 534,31 \$, taxes incluses.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres, soit le nom des soumissionnaires conformes et le prix proposé, incluant les taxes et l'estimation de contrôle. Il présente également le coût moyen, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle ainsi que l'écart entre les deux plus basses soumissions.

Soumissionnaires conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences ou autres (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
GGinox Inc.	173 842,20 \$	8 692,11 \$	182 534,31 \$
Inox Milton inc. (Distribution Foyer F.C. inc.)	200 956,75 \$	10 047,84 \$	211 004,59 \$

Le consortium Jack World	214 944,61 \$	10 747,23 \$	225 691,84 \$
Signal Service inc.	233 399,25 \$	11 669,96 \$	245 069,21 \$
Présentoirs de magasin Élite	396 336,07 \$	19 816,80 \$	416 152,87 \$
Urbex Construction	723 940,09 \$	36 197,00 \$	760 137,09 \$
Dernière estimation (Arrondissement)			246 235,53 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			340 098,32 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			86,32 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			577 602,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			316,44 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(63 701,22 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-25,87 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			28 470,28 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			15,60 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 246 235,53 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à 63 701,22 \$ (-25,87 %).

Le coût moyen des soumissions est de 340 098,32 \$, ce qui représente un écart de 86,32 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 577 602,78 \$, soit 316,44 %.

L'analyse démontre que « GGinox Inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« GGinox Inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'AMP.

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « GGinox Inc. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 5 novembre 2020, valide jusqu'au 29 février 2021.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise pour l'octroi de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à « GGinox Inc. » pour la fabrication et l'installation de 700 supports à vélos dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour un montant total de 173 842,20 \$, taxes incluses et une contingence de 8 692,11 \$, taxes incluses. Ce qui représente une dépense nette de 166 678,16 \$.

Le montant net de 154 000 \$, taxes incluses, provient du compte fonds réservés - unités de stationnement de l'arrondissement et aussi un montant de 12 678,16 \$ qui provient du budget de fonctionnement 2021 de la Division des études technique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Améliorer la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre en favorisant le transport actif et réduire la dépendance à l'automobile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement en favorisant la disponibilité des stationnements pour les vélos et le transport à vélo.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA du 1 février 2021
Fabrication des supports : mars à avril 2021
Installation des supports : mai à août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrat public*.
L'appel d'offres a été préparé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, incluant les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude, relativement aux prescriptions administratives générales.

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : ; Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre Muniz); Certification de fonds : ; Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Omar VAZQUEZ CARRETO
Agent technique en ingénierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-12-10

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques



Dossier # : 1207573001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 16 226,11\$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à la résolution CA20 26 0102 du 4 mai 2020, en lien avec le contrat accordé à l'entreprise « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » et ce, conformément à l'appel d'offres public numéro 20-18011 (2 soumissionnaires) - RPPS20-01005-OP

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense additionnelle de 16 226,11\$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à la résolution CA20 26 0102 du 4 mai 2020, en lien avec le contrat accordé à l'entreprise « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » (RPPS20-01005-OP).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-20 15:51

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207573001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 16 226,11\$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, conformément à la résolution CA20 26 0102 du 4 mai 2020, en lien avec le contrat accordé à l'entreprise « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » et ce, conformément à l'appel d'offres public numéro 20-18011 (2 soumissionnaires) - RPPS20-01005-OP

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet de ratifier une dépense additionnelle de 16 226,11 \$ (14 112,73 \$ avant taxes). Cette dépense additionnelle imprévue a été requise pour assurer l'entreposage des arbres. L'utilisation d'une rétrocaveuse est nécessaire pour redresser les arbres et les placer dans les jauges suite à leurs réceptions.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 12 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie CHOQUETTE
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

IDENTIFICATION **Dossier # :1207573001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 223 238,22 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « 9154-6937 Québec inc./Location Guay inc. » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro 20-18011 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les priorités organisationnelles de l'arrondissement pour les années à venir s'alignent avec celle de la Ville de Montréal au chapitre de la transition écologique. En ce sens, pour réduire les GES et les îlots de chaleurs, pour contrer l'impact de l'infestation par l'agrile du frêne, pour augmenter le verdissement et la biodiversité et pour protéger et conserver le patrimoine arboricole, l'arrondissement prend les moyens pour que dès 2020, 2 000 arbres soient plantés dans le cadre de son programme de plantation d'arbres 2020.

En raison de ces plantations d'arbres supplémentaires, la Division des parcs requiert la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour effectuer les travaux. L'appel d'offres public numéro 20-18011, location de rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, identifié au lot numéro quatre (4) a été ouvert le 12 mars 2020. Conformément à cet appel d'offres, le fournisseur « 9154-6937 Québec inc./Location Guay inc. » est le plus bas soumissionnaire retenu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 20 26 0084 du 6 avril 2020 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 773 400 \$ pour le financement de la main d'œuvre cols bleus et des autres familles de dépenses pour la réalisation du programme de plantation des arbres.

Résolution CA19 26 0366 du 2 décembre 2019 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 1 140 545 \$ pour le financement de 5 postes temporaires et autres familles de dépenses à la Direction des travaux publics pour la réalisation du projet de 2 000 nouvelles plantations d'arbres.

Résolution CA19 26 0330 du 4 novembre 2019 : Autoriser un virement de crédits de 550 000\$ du Fonds réservé-parcs et terrains de jeux pour l'achat d'arbres.

DESCRIPTION

À la Division des parcs, une rétrocaveuse avec opérateur est nécessaire à la plantation d'arbres. Pour assurer la réalisation du Programme de plantation d'arbres 2020, il est requis de louer une rétrocaveuse avec opérateur pour 2 160 heures pour permettre la plantations sept (7) jours par semaine.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public numéro 20-18011, location de rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, identifié au lot numéro quatre (4) a été ouvert le 12 mars 2020 par le Service des approvisionnements. Deux (2) preneurs sur sept (7) du cahier des charges ont déposés des soumissions. Cela représente 28% des preneurs. Conformément à cet appel d'offres, le fournisseur « 9154-6937 Québec inc./Location Guay inc. » est le plus bas soumissionnaire retenu. L'analyse des soumissions apparaît au tableau ci-dessous.

Firmes soumissionnaires	Prix sans taxe		Pris avec taxes
9154-6937/Québec inc./Location Guay inc.	194 162,40 \$		223 238,22 \$
3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant 1994	224 640,00 \$		258 279,84 \$
Soumissionnaire 3			
Soumissionnaire 4			
Estimation des professionnels (\$)			293 842,99 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			240 759,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			7,85%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			35 041,62 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			15,70%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(70 604,77 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-24,03%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour ce contrat de location à « 9154-6937 Québec inc./ Location Guay inc. » est de 223 238,22 \$ taxes incluses. Les crédits requis, soit 203 846,25 \$ en dépenses nettes, sont prévus au budget du Bureau de la transition écologique au volet des arbres. Les crédits non utilisés seront retournés au surplus de gestion divers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'aligne avec l'action 4 du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : protéger et enrichir la forêt et la biodiversité. S'aligne également avec les orientations du *Plan d'action de la canopée montréalaise 2015-2025*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, il est possible que le nombre d'heures soit revu à la baisse.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CA : 4 mai 2020

Début du contrat : vers le 11 mai 2020

Fin de l'exécution prévue du contrat: 15 novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-17

Marie CHOQUETTE
Agent(e) technique en horticulture et
arboriculture

Ariane GOYETTE
C/d parcs <<arr.>60000>>



Dossier # : 1217573001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 227 708,45 \$, taxes incluses - prolonger le contrat accordé à l'entreprise « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois - Appel d'offres public numéro 20-18011 / RPPS20-01005-OP (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 227 708,45 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De prolonger le contrat octroyé à « (9154-6937 Québec inc.) » à cette fin (appel d'offres numéro RPPS20-01005-OP);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-19 16:02

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217573001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division des parcs et des installations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 227 708,45 \$, taxes incluses - prolonger le contrat accordé à l'entreprise « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois - Appel d'offres public numéro 20-18011 / RPPS20-01005-OP (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les priorités organisationnelles de l'arrondissement pour les années à venir s'alignent avec celles de la Ville de Montréal au chapitre de la transition écologique. En ce sens, pour réduire les GES et les îlots de chaleurs, pour contrer l'impact de l'infestation par l'agrile du frêne, pour augmenter le verdissement et la biodiversité et pour protéger et conserver le patrimoine arboricole, l'Arrondissement prend les moyens pour qu'en 2021, 2 000 arbres soient plantés.

En raison des 2 000 plantations d'arbres prévues, la Division des parcs requiert la prolongation du contrat octroyé au fournisseur « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour réaliser la plantation d'arbres. Ce renouvellement est inscrit à la clause 4.06 du contrat de l'appel d'offres numéro 20-18011, soit à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour une (1) période additionnelle de douze (12) mois avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02. Si le donneur d'ordre désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'adjudicataire, par écrit, au moins trente (30) jours avant la date d'expiration du contrat et obtenir le consentement de l'adjudicataire dans le délai prévu à la demande de renouvellement. Les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont augmentés de deux pour cent (2 %) pour la période visée par le renouvellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 26 0102 - 4 mai 2020 : Autoriser une dépense totale de 223 238,22 \$, taxes incluses – Accorder un contrat au même montant à « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) », pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro 20-18011 (2 soumissionnaires).

Résolution CA19 26 0330 : Autoriser un virement de crédits de 550 000 \$ du Fonds réservé -parcs et terrains de jeux pour l'achat d'arbres.

Résolution CA19 26 0366 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 1 140 545 \$ pour le financement de 5 postes temporaires et autres familles de dépenses à la Direction des travaux publics pour la réalisation du projet de 2 000 nouvelles plantations d'arbres.

DESCRIPTION

À la Division des parcs, une excavatrice avec opérateur est nécessaire à la plantation d'arbres dans le cadre du Programme de plantation d'arbres 2021. Il est requis de prolonger le contrat de location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour 2 160 heures.

JUSTIFICATION

La Ville veut se prévaloir de la possibilité de prolonger ce contrat octroyé à « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, identifié au lot numéro quatre (4) ayant été ouvert le 12 mars 2020, par le Service des approvisionnements avec option de prolongation. Deux (2) preneurs sur sept (7) du cahier des charges ont déposé des soumissions. Cela représente 28 % des preneurs. Conformément à cet appel d'offres, le fournisseur « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » est le plus bas soumissionnaire retenu. L'analyse des soumissions apparaît au tableau ci-dessous.

Firmes soumissionnaires	Prix sans taxes		Prix avec taxes
9154-6937/Québec inc./Location Guay inc.	194 162,40 \$		223 238,22 \$
3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. Entreprise Vaillant 1994	224 640,00 \$		258 279,84 \$
			293 842,99 \$
Estimation des professionnels (\$)			
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			240 759,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			7,85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			35041,62 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			15,70 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(70 604,77 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-24,03 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour la prolongation de ce contrat de location à « 9154-6937 Québec inc. (Location Guay inc.) » est de 223 238,22 \$ avec une majoration de deux pour cent (2 %), soit 227 708,45 \$, taxes incluses, tel que prévu pour la prolongation du contrat. Les crédits requis de 207 928,16 \$, en dépenses nettes, sont prévus au budget du Bureau de la transition écologique au volet des arbres. Les crédits non utilisés seront retournés au surplus de gestion divers. L'estimation du contrat octroyé et de l'option de renouvellement d'une année est estimée à 561 757,66 \$, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'aligne avec l'action 4 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : protéger et enrichir la forêt et la biodiversité. S'aligne également avec les orientations du Plan d'action de la canopée montréalaise 2015-2025.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Octroi du contrat au CA du 1er février 2021
Début du contrat : 15 avril 2021
Fin de l'exécution prévue du contrat : 7 décembre 2021

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 12 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie CHOQUETTE
Agent(e) technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-11

Hugo NAPPERT
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1204646003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 17 287,64 \$, pour les services professionnels supplémentaires nécessaires à la réalisation d'un mandat réglementaire en transition écologique, dans le cadre du contrat accordé à la firme-conseil « Lemay Co inc. » (CA20 26 0122), dans le cadre de l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, majorant ainsi le montant total du contrat de 103 744,24 \$ à 121 031,88 \$, taxes incluses

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser une dépense additionnelle de 17 287.64 \$, pour les services professionnels supplémentaires nécessaires à la réalisation d'un mandat réglementaire en transition écologique, dans le cadre du contrat accordé à la firme-conseil « Lemay Co inc. » (CA20 26 0122), dans le cadre de l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, majorant ainsi le montant total du contrat de 103 744,24 \$ à 121 031,88 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-22 10:00

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1204646003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 17 287,64 \$, pour les services professionnels supplémentaires nécessaires à la réalisation d'un mandat réglementaire en transition écologique, dans le cadre du contrat accordé à la firme-conseil « Lemay Co inc. » (CA20 26 0122), dans le cadre de l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, majorant ainsi le montant total du contrat de 103 744,24 \$ à 121 031,88 \$, taxes incluses

CONTENU**CONTEXTE****Justification**

La présente dépense additionnelle de 17 287.64 \$, taxes incluses, vise à apporter des ajustements à des analyses déjà amorcées, pour tenir compte d'un découpage du territoire qui a dû être modifié à mi-parcours du mandat. Cette modification au découpage du territoire a pour but de s'aligner aux orientations du Plan stratégique triennal de transition écologique de l'arrondissement, où une délimitation des milieux de vie verts et actifs est proposée. À cet effet, le mandataire est appelé à fournir les services additionnels suivants :

- 1- L'ajustement de la cartographie afin de refléter les nouvelles délimitations des milieux de vie verts et actifs, qui servent d'unités de base à l'analyse;
- 2- La recompilation des données et la mise à jour de l'analyse déjà entamée pour tenir compte de ces nouvelles délimitations.

Ces ajustements sont essentiels pour assurer une cohérence entre les différents volets d'intervention en transition écologique.

Le budget requis pour cette dépense additionnelle est prévu au surplus divers de l'arrondissement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David GRONDIN
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204646003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 103 744,24 \$, taxes incluses - Accorder un mandat de services professionnels au même montant à la firme-conseil « Lemay Co inc. » à même l'entente-cadre de la Direction d'urbanisme de la Ville de Montréal, numéro 1369506, pour la réalisation d'un volet réglementaire en transition écologique de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie appuie les orientations de la Ville de Montréal quant au déploiement de la transition écologique au sein des milieux de vie ainsi que le Plan Climat visant une carboneutralité d'ici l'horizon 2050.

Depuis quelques années, la collectivité a pris conscience que les activités humaines et les projets de transformation de notre milieu de vie peuvent avoir un impact important sur la hausse des températures, la création d'îlots de chaleur et la baisse de la qualité des milieux de vie. Il apparaît aussi clairement que le cumul de chacune des interventions réalisées, tant sur le domaine public que sur le domaine privé, peut avoir un impact important sur la santé de la population.

L'Arrondissement désire mettre en place les mesures nécessaires pour arriver à ralentir le réchauffement climatique et rendre son territoire plus résilient, le but étant aussi d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. L'Arrondissement souhaite donc mettre en œuvre les meilleures pratiques et innovations pour encadrer le développement durable de son territoire, en visant dans le cadre de ce mandat, la réglementation régissant les interventions sur le domaine privé. Cet exercice permettra, entre autres, de mieux connaître et documenter les enjeux et les potentiels de verdissement, de développement de la canopée et de gestion des eaux de ruissellement sur les propriétés privées. Les approches innovantes d'aménagement et d'encadrement réglementaire se faisant ailleurs et partageant la même réalité que Rosemont--La Petite-Patrie seront soulevées afin d'identifier des pistes d'intervention innovantes. Finalement, au termes de ce mandat, l'Arrondissement sera outillé pour procéder à la modification de son cadre réglementaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 260046 du 9 mars 2020 : Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 485 275 \$, pour le financement de services professionnels et de deux postes de conseillers en aménagement temporaires à la Direction du développement du territoire et des études techniques, jusqu'au 31 décembre 2020

DESCRIPTION

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie bénéficie de l'entente-cadre 2.0 sur les services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain mise en place par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) de la Direction de l'urbanisme (DU) des services centraux. L'entente-cadre est valide du 19 septembre 2019 au 19 septembre 2022 ou jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires des trois contrats respectifs. Le requérant qui désire utiliser l'entente-cadre de la DU peut choisir une des trois firmes suivantes :

Contrat # 1 : Lemay Co inc. / N° 1369506 / ±1,8 M\$ (environ 19 750 heures);

Contrat # 2 : Fahey et associés inc. / N° 1369515 / ±1,5 M\$ (environ 15 600 heures);

Contrat # 3 : Atelier Civiliti inc. / N° 1369520 / ±1,2 M\$ (environ 12 250 heures).

Pour optimiser son cadre réglementaire en matière de transition écologique sur le domaine privé, l'Arrondissement a retenu la firme-conseil Lemay. Le mandat requiert des expertises en urbanisme, en développement durable, en architecture du paysage et en foresterie.

Les services requis sont :

1 – Volet Recherche & Développement : Inventaire des approches innovantes

§ Effectuer un inventaire des approches innovantes en matière d'encadrement de projets privés dans une vision de transition écologique et de développement durable, tant dans les villes du Québec qu'ailleurs dans le monde. Préciser la pertinence de ces approches dans le contexte de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie;

§ effectuer un inventaire des approches innovantes en matière d'encadrement et de certification écologique et préciser leur pertinence dans le contexte de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et leur possible application.

2 – Volet Documentation du domaine privé : Caractérisation de la canopée et de la minéralisation du domaine privé par unité de quartier et recommandations sur les priorités et le manque à gagner pour des aménagements durables. Les indicateurs de mesures devront être identifiés et documentés dont :

§ pourcentage de canopée existante et cibles à atteindre par quartier;

§ pourcentage de surfaces minérales aériennes (toits) et cibles à atteindre par quartier; pourcentage de surfaces vertes et de surfaces minérales au niveau du sol et cibles de déminéralisation et de gestion des eaux de ruissellement à atteindre;

§ autres indicateurs pertinents.

3 – Volet Encadrement réglementaire : Pour le domaine privé, définir la vision et les stratégies réglementaires à préconiser par quartier. Pour les aménagements extérieurs, l'analyse et les propositions devront se faire selon les cibles et indicateurs ciblés notamment au niveau du verdissement, de la canopée, de la déminéralisation du sol (ex. matériau perméable ou ouvrage de gestion des eaux de ruissellement).

4 – Volet Outil de monitoring et approche distinctive : Développer un outil permettant de mesurer la contribution des projets et interventions privés et publics au développement durable de chacune des unités de quartier. L'arrondissement souhaite établir des cibles, les mesurer et les atteindre afin de réduire son empreinte écologique sur l'ensemble de son territoire et à travers chacune des interventions d'aménagement proposées. Cet outil devra

aussi être développé avec l'objectif qu'ils puissent servir à faire la promotion du développement écologique sur le territoire de l'arrondissement. Les mandats parallèles menés par l'arrondissement relativement au Plan directeur des corridors verts et de la biodiversité ainsi que la Vision d'aménagement durable des quartiers devront être intégrés au présent mandat pour assurer une intégration et une cohérence de l'outil. (mandat janvier – mai 2021).

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie vise une carboneutralité et une réduction de son empreinte écologique. Pour atteindre les cibles qu'il se fixera, le conseil d'arrondissement souhaite s'outiller et mieux encadrer les interventions et projets sur le domaine privé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de la dépense est de 103 744,24 \$, taxes incluses, ce qui représente une dépense nette pour l'Arrondissement de 94 732.32 \$, pour les services professionnel d'un volet réglementaire en transition écologique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Le budget est prévu au surplus divers de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est au coeur des préoccupations de l'Arrondissement. Chaque geste posé se doit d'être fait dans une perspective d'établir les meilleurs pratiques d'aménagement et de développement du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent mandat aura des répercussions positives en permettant d'établir un cadre réglementaire innovant en soutien à la transition écologique.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce mandat à connotation réglementaire fait partie d'une démarche globale intégrant d'autres mandats et gestes significatifs comme l'élaboration d'un Plan directeur des secteurs et des corridors de biodiversité. L'Arrondissement établira un Plan de communication soutenant l'ensemble de sa démarche en transition écologique lorsque les enjeux et cibles à atteindre seront déterminés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du mandat	Mai 2020
Démarrage du mandat	Mai 2020
Présentation de l'inventaire des approches innovantes	Juin 2020
Présentation du volet de la caractérisation de la canopée et de la minéralisation du domaine privé par unité de quartier	Septembre 2020
Présentation des stratégies et projets d'amendement réglementaire	Octobre-Novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et aux mieux de leur connaissance, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick BOUFFARD, Rosemont - La Petite-Patrie
Stéphane CONANT, Rosemont - La Petite-Patrie
Michèle DEMERS, Anjou

Lecture :

Patrick BOUFFARD, 19 mai 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-14

Guylaine DÉZIEL
Directrice de l'Aménagement urbain et des
services aux entreprises



Dossier # : 1213879001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2020, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 31 octobre au 31 décembre 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Il est recommandé:

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 31 octobre au 31 décembre 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-12 16:11

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1213879001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2020, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 31 octobre au 31 décembre 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2020, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 31 octobre au 31 décembre 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 260300

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 31 octobre 2020, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 26 septembre au 30 octobre 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1er au 31 octobre 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline LÉVESQUE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Simone BONENFANT
Directrice

Le : 2021-01-07



Dossier # : 1217928001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 35 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers - Autoriser une dépense nette totale de 35 000 \$ pour la démarche de participation citoyenne pour le réaménagement du parc Montcalm

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 35 000 \$;

D'autoriser une dépense totale nette de 35 000 \$ pour la réalisation de la démarche participative citoyenne pour le réaménagement du parc Montcalm.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-19 15:59

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217928001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 35 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers - Autoriser une dépense nette totale de 35 000 \$ pour la démarche de participation citoyenne pour le réaménagement du parc Montcalm

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie désire réaliser des travaux d'aménagement dans le parc Montcalm en 2022. Localisé sur l'avenue Papineau et la rue Cartier entre les rues Bélanger et Saint-Zotique, ce parc a été rénové pour la dernière fois en 2006. Les aménagements et les équipements du parc sont vieillissants et semblent mal répondre aux besoins et attentes de la population. Afin d'orienter le nouveau concept d'aménagement du parc Montcalm, l'Arrondissement souhaite effectuer une démarche de participation publique auprès de la population à l'hiver et au printemps 2021. Cette démarche vise à :

- Informer la population du projet de réaménagement du parc Montcalm;
- Établir un dialogue entre les différents usagers du parc;
- Développer une vision concertée du parc avec l'ensemble du voisinage et des parties prenantes;
- Définir les grandes orientations d'aménagement devant inspirer le nouveau concept du parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser le virement de crédit du compte de surplus gestion affecté - divers pour un montant de 35 000 \$.
Également, le présent projet vise à autoriser une dépense nette totale de 35 000 \$ pour

réaliser la démarche de participation citoyenne pour le réaménagement du parc Montcalm. Les dépenses prévues sont l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la tenue de la démarche participative (planification, organisation d'événements et gestion des parties prenantes), ainsi que les dépenses liées aux communications (graphisme, impression, distribution postale, etc.).

JUSTIFICATION

Les fonds nécessaires pour financer la démarche participative ne sont pas inclus dans le budget initial de réaménagement du parc Montcalm. La démarche participative permettra à l'Arrondissement de développer un concept d'aménagement qui répond mieux aux aspirations de la population et des acteurs locaux.

L'approbation du conseil est nécessaire pour autoriser un virement de crédit du compte de surplus gestion affecté - divers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de services professionnels pour la tenue de la démarche participative est d'une valeur nette de 22 735,05 \$. Le contrat sera octroyé à l'organisme à but non lucratif (OBNL) « Conscience urbaine » à la suite d'une sollicitation du marché de gré à gré.

Les dépenses nettes prévues pour les communications sont estimées à 12 264,95 \$.

Le total des dépenses nettes prévues est de 35 000 \$.

L'ensemble du projet est financé au compte de surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans une perspective de développement durable en misant sur la mobilisation de la population et des parties prenantes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi des fonds permet de financer la démarche participative de réaménagement du parc Montcalm.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités de la démarche participative seront adaptées pour s'assurer de respecter les directives sanitaires en vigueur, tout en maximisant la participation de l'ensemble de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan et des outils de communication seront élaborés par la Division des communications de l'Arrondissement en collaboration avec l'OBNL mandaté. La diffusion du projet sera intégrée aux communications de l'Arrondissement et à celles de l'OBNL mandaté.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période	Étapes
----------------	---------------

Février 2021	Démarrage et élaboration des outils de communications Entrevues auprès des acteurs locaux ciblés et activité d'information
Mars 2021	Sondage
Avril 2021	Atelier de coconception
Mai 2021	Dépôt du rapport de la démarche participative
Été-Automne 2021	Élaboration des plans et devis
Automne 2021	Présentation publique du concept d'aménagement
2022	Réalisation des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry SÉNÉCAL
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-12

Isabelle ROUGIER
Chef de division - Communication et
Développement durable



Dossier # : 1217928002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 46 100 \$ du compte de surplus de gestion affecté-divers - Autoriser une dépense nette totale de 46 100 \$ pour financer et compléter différents projets issus de la Politique de l'enfant 2020

Il est recommandé :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 46 100 \$;

D'autoriser une dépense totale nette de 46 100 \$ pour mener à terme les différents projets issus de la Politique de l'enfant 2020.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-19 16:00

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217928002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 46 100 \$ du compte de surplus de gestion affecté-divers - Autoriser une dépense nette totale de 46 100 \$ pour financer et compléter différents projets issus de la Politique de l'enfant 2020

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole. En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés. En 2020, la Ville a accordé une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant toute l'année;

L'Arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet, soit :

1. sélectionné à la suite d'un appel de projets;
2. issu d'un plan d'action de l'Arrondissement;
3. issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

Pour 2020, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie avait prévu réaliser les projets suivants dans le cadre de la Politique de l'enfant :

- bonification de L'Île aux volcans
- projet de marquage au sol de jeux artistiques et ludiques;
- projet pilote d'implantation de ruelles actives;
- projet pilote d'implantation de rue école;
- formation sur le jeu libre;

- parcours éducatif à vélo.

En raison de la COVID-19 et des mesures de confinement, certains des projets prévus n'ont pas pu être menés à terme en 2020. Les montants non utilisés provenant de la Politique de l'enfant 2020 ont été transférés au compte de surplus de gestion affecté - divers de l'Arrondissement à la fin de l'année financière 2020. En conséquent, de manière exceptionnelle, compte tenu de la pandémie, et en respect des procédures administrative du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal, ce montant doit être récupéré du compte de surplus de gestion affecté - divers pour compléter les projets en 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0419 du 13 mars 2019

Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

CM17 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser le virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 46 100 \$.

Également, le présent projet vise à autoriser une dépense nette totale de 46 100 \$ pour mener à terme les projets suivants de la Politique de l'enfant 2020 :

- bonification de L'Île aux volcans;
- projet pilote d'implantation de ruelles actives;
- projet pilote d'implantation de rue école;
- formation sur le jeu libre.

Les dépenses prévues sont l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la tenue de la démarche participative (planification, organisation d'événements et gestion des parties prenantes), les dépenses liées aux communications (graphisme, impression, distribution postale, etc.) ainsi que l'achat de matériaux pour réaliser divers aménagements sur le domaine public.

JUSTIFICATION

Les fonds nécessaires pour financer les projets ont été transférés au compte de surplus de gestion affecté - divers à la fin de l'année financière 2020.

Les projets s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et les priorités de l'Arrondissement.

L'approbation du conseil est nécessaire pour autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Projets	Montant 2021
L'Île aux volcans	10 000 \$
Ruelles actives	20 000 \$
Rue école	13 000 \$
Formation sur le jeu libre	3 100 \$
TOTAL	46 100 \$

La somme provient du compte de surplus gestion affecté - divers.

Le montant a été financé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale en 2020 dans le cadre de la Politique de l'enfant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans une perspective de développement durable en misant sur la création de milieux de vie sécuritaires et la mobilisation de la population, tout en soutenant le développement des enfants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution financière, les projets ne seront pas réalisés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les projets ont été retardés en 2020 en raison de la COVID-19.

Les projets seront adaptés pour s'assurer de respecter les directives sanitaires en vigueur, tout en maximisant la participation de l'ensemble de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan et des outils de communication seront élaborés par la Division des communications de l'arrondissement en collaboration avec l'OBNL mandaté.

La diffusion du projet sera intégrée aux communications de l'arrondissement et à celles de l'OBNL mandaté.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets seront réalisés en 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie

Veronica PINZON, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Martin SAVARIA, Rosemont - La Petite-Patrie

Chantal LAUZON, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 15 janvier 2021

Chantal LAUZON, 14 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry SÉNÉCAL
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-13

Isabelle ROUGIER
Chef de division - Communication et
Développement durable



Dossier # : 1217522001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 113 722,92 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour la réalisation des documents d'exécution (plans, cahier des charges et autres) pour le réaménagement géométrique et l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Garnier, conformément à l'entente-cadre RPPS19-11085-OP intervenue entre la Ville et « FNX-Innov », CA20 26 0035.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. D'autoriser une dépense de 113 722,92 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour la réalisation des documents d'exécution (plans, cahier des charges et autres) pour le réaménagement géométrique et l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Garnier, conformément à l'entente-cadre RPPS19-11085-OP intervenue entre la Ville et « FNX-Innov », CA20 26 0035;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-19 16:01

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217522001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 113 722,92 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour la réalisation des documents d'exécution (plans, cahier des charges et autres) pour le réaménagement géométrique et l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Garnier, conformément à l'entente-cadre RPPS19-11085-OP intervenue entre la Ville et « FNX-Innov », CA20 26 0035.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Père-Marquette est un des grands parcs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite -Patrie. Il comporte de nombreux équipements sportifs et communautaires, une école de métiers, une école secondaire et un centre sportif contenant un aréna et une piscine. Depuis quelques années, les résidents, les écoliers, les membres du conseil d'établissement de l'école Père-Marquette et les utilisateurs du parc ont porté de nombreuses plaintes à l'Arrondissement relativement à la sécurité et au confort pour les déplacements actifs. Afin de répondre à ces préoccupations, l'Arrondissement a effectué les interventions suivantes :

- mandater la firme « CIMA », en 2018, pour la production d'une étude de circulation et de sécurité routière aux abords du parc Père-Marquette;
- construire des avancées de trottoirs aux intersections suivantes :
 - o de Bellechasse/Marquette
 - o Rosemont/Marquette
 - o des Carrières/Marquette
 - o de Bellechasse/Chambord
 - o Rosemont/De Lanaudière
- effectuer une demande officielle auprès des services centraux pour ajouter des feux de circulation à l'intersection Rosemont/Garnier;
- réaliser le projet pilote de « l'Île aux volcans » situé à l'intersection des rues de Drucourt et Marquette;
- ajouter des dos d'âne sur la rue Marquette.

Toutefois, les principaux problèmes d'insécurité et d'inconfort pour les déplacements actifs n'ont pas encore été abordés puisqu'ils concernent une artère secondaire, soit le boulevard Rosemont qui est sous la responsabilité de la Ville. En effet, le boulevard Rosemont coupe le parc Père-Marquette en deux. Aucune intersection n'est sécurisée pour les piétons sur une

longueur de plus de 530 mètres, entre la rue de Normanville et l'avenue Papineau. Cette situation est très problématique pour les raisons suivantes :

- le parc Père-Marquette, ses écoles et ses équipements sportifs et communautaires, sont une infrastructure publique majeure pour l'arrondissement et sont fréquentés par de nombreux jeunes, une clientèle vulnérable;
- la présence d'une courbe dans le boulevard Rosemont limite la visibilité aux intersections;
- l'étroitesse des trottoirs qui longent le boulevard Rosemont n'offre aucune zone tampon avec la voie réservée pour autobus, ce qui contribue à l'inconfort des piétons;
- la configuration du boulevard Rosemont, par sa largeur et l'absence d'intersection sécurisée sur une distance de plus de 530 mètres, encourage la vitesse des véhicules bien qu'elle soit limitée à 30 km/h;
- la transformation à des fins résidentielles de l'ancien secteur industriel situé au sud du boulevard Rosemont, entre les rues de Normanville et Marquette, augmente de manière importante le nombre et la fréquence des déplacements.

En octobre 2020, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a déposé un dossier de candidature au Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE). Ce dossier propose de nombreuses interventions ayant pour objectifs d'améliorer la sécurité et le confort pour les déplacements actifs sur le boulevard Rosemont, entre les rues Chambord et Marquette, afin que les jeunes de 5 à 17 ans puissent aller à l'école et utiliser le parc Père-Marquette en toute sécurité. Le 11 décembre 2020, la Direction de la mobilité a accordé un financement pour un projet permettant de réaliser le réaménagement de l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Garnier avec l'installation de nouveaux feux de circulation. Ce financement est accordé conditionnellement à ce que l'Arrondissement réalise le projet en 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 25 0035 - 9 mars 2020 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : « IGF Axiom inc. » (702 327,66 \$, taxes incluses - Contrat 1) et « FNX-Innov inc. » (762 049,70 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la surveillance et la conception des travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation (2020-2022) - Appel d'offres public RPPS19-11085-OP (6 soumissionnaires) – Approbation des projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

La firme est mandatée pour la réalisation des documents d'exécution (plans, cahier des charges et autres), pour le réaménagement géométrique et l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Garnier.

Les travaux consistent à sécuriser l'intersection Garnier et Rosemont par :

- le réaménagement géométrique de l'intersection;
- l'installation de nouveaux feux de circulation et feux piétons à l'intersection;
- la reconstruction de trottoirs sur Garnier et le boulevard Rosemont;
- la construction de zones de biorétention (jardins de pluies) sur la rue Garnier pour la gestion des eaux pluviales.

Les livrables sont les suivants :

- les documents d'exécution à 50 % d'avancement;
- les documents d'exécution à 90 % d'avancement;
- les documents d'exécution à 100 % d'avancement;

- la gestion durant l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

L'utilisation d'une firme externe est requise pour réaliser la conception. L'Arrondissement n'a pas les ressources nécessaires pour réaliser ce mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce mandat de 113 722,92 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Le montant maximal de 103 844,19 \$ net de ristourne est financé par le *Règlement d'emprunt 19-029 Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles CM19 0469*.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PTI 2021-2023 pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit :

Programme	2021	2022	2023	Ultérieur	Total
59071 Programme de sécurisation aux abords des écoles	104	-	-	-	104
	104	-	-	-	104

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet est en lien avec au moins l'une des quatre (4) priorités d'intervention du *Plan Montréal durable 2016-2020*, soit :

Priorité 1 - Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;

Priorité 2 - Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sécurisation du secteur de l'école et du parc Père-Marquette.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que des délais de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception, plans et devis : mars à mai 2021

Appel d'offres et octroi contrat de réalisation : mai à juil 2021

Réalisation : août à octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Oana BAICESCU-PETIT, Rosemont - La Petite-Patrie
Thomas BAUDE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Oana BAICESCU-PETIT, 15 janvier 2021
Thomas BAUDE, 14 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl TREMBLAY
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-13

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques



Dossier # : 1207522008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés au réaménagement de l'intersection avec implantation de feux de circulation du boulevard Rosemont et de la rue Garnier, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

IL EST RECOMMANDÉ :

D'offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés au réaménagement de l'intersection avec implantation de feux de circulation du boulevard Rosemont et de la rue Garnier, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-19 16:04

Signataire : Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207522008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés au réaménagement de l'intersection avec implantation de feux de circulation du boulevard Rosemont et de la rue Garnier, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Père-Marquette est un des grands parcs de l'arrondissement de Rosemont--La Petite -Patrie. Il comporte de nombreux équipements sportifs et communautaires, une école de métiers, une école secondaire et un centre sportif contenant un aréna et une piscine. Depuis quelques années, les résidents, les écoliers, les membres du conseil d'établissement de l'école Père-Marquette et les utilisateurs du parc ont porté de nombreuses plaintes à l'Arrondissement relativement à la sécurité et au confort pour les déplacements actifs. Afin de répondre à ces préoccupations, l'Arrondissement a effectué les interventions suivantes :

- mandater la firme CIMA, en 2018, pour la production d'une étude de circulation et de sécurité routière aux abords du parc Père-Marquette;
- construire des avancées de trottoirs aux intersections suivantes :
 - o de Bellechasse/Marquette
 - o Rosemont/Marquette
 - o des Carrières/Marquette
 - o de Bellechasse/Chambord
 - o Rosemont/De Lanaudière
- effectuer une demande officielle auprès des services centraux pour ajouter des feux de circulation à l'intersection Rosemont/Garnier;
- réaliser le projet pilote de « l'Île aux volcans » situé à l'intersection des rues De Drucourt et Marquette;
- ajouter des dos d'âne sur la rue Marquette.

Toutefois, les principaux problèmes d'insécurité et d'inconfort pour les déplacements actifs n'ont pas encore été abordés puisqu'ils concernent une artère secondaire, soit le boulevard Rosemont qui est sous la responsabilité de la Ville. En effet, le boulevard Rosemont coupe le parc Père-Marquette en deux. Aucune intersection n'est sécurisée pour les piétons sur une

longueur de plus de 530 mètres, entre la rue de Normanville et l'avenue Papineau. Cette situation est très problématique pour les raisons suivantes :

- le parc Père-Marquette, ses écoles et ses équipements sportifs et communautaires, sont une infrastructure publique majeure pour l'arrondissement et sont fréquentés par de nombreux jeunes, une clientèle vulnérable;
- la présence d'une courbe dans le boulevard Rosemont limite la visibilité aux intersections;
- l'étroitesse des trottoirs qui longent le boulevard Rosemont n'offre aucune zone tampon avec la voie réservée pour autobus, ce qui contribue à l'inconfort des piétons;
- la configuration du boulevard Rosemont, par sa largeur et l'absence d'intersection sécurisée sur une distance de plus de 530 mètres, encourage la vitesse des véhicules bien qu'elle soit limitée à 30 km/h;
- la transformation à des fins résidentielles de l'ancien secteur industriel situé au sud du boulevard Rosemont, entre les rues de Normanville et Marquette, augmente de manière importante le nombre et la fréquence des déplacements.

En octobre 2020, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a déposé un dossier de candidature au Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE). Ce dossier propose de nombreuses interventions ayant pour objectifs d'améliorer la sécurité et le confort pour les déplacements actifs sur le boulevard Rosemont, entre les rues Chambord et Marquette, afin que les jeunes de 5 à 17 ans puissent aller à l'école et utiliser le parc Père-Marquette en toute sécurité. Le 11 décembre 2020, la Direction de la mobilité a accordé un financement pour un projet permettant de réaliser le réaménagement de l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Garnier avec l'installation de nouveaux feux de circulation. Ce financement est accordé conditionnellement à ce que l'Arrondissement réalise le projet en 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

.

DESCRIPTION

Le projet consiste à revoir la géométrie du boulevard Rosemont à l'intersection de la rue Garnier. Pour ce faire, les travaux suivants seront réalisés :

- réaménagement géométrique et installation de nouveaux feux de circulation l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Garnier;
- aménagement d'avancées de trottoir accueillant des jardins de pluie à l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Garnier;
- la plantation d'arbres et de végétaux.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement souhaite réaliser le projet puisqu'il contribuera à l'atteinte des objectifs suivants :

- encourager les déplacements actifs des jeunes de 5 à 17 ans vers l'école par des aménagements sécuritaires;
- assurer l'accessibilité universelle aux abords du parc Père-Marquette;
- sécuriser les déplacements actifs se destinant au parc Père-Marquette et aux établissements scolaires;
- assurer un respect des limites de vitesse affichées;
- favoriser le verdissement et la gestion écologique des eaux pluviales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet sera financé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité via le Programme de sécurisation aux abords des écoles 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans le principe du développement durable en :

- encourageant les déplacements actifs;
- améliorant le verdissement avec la plantation de nombreux arbres et végétaux;
- prévoyant des aménagements permettant une gestion naturelle des eaux pluviales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception, plans et devis : mars à mai 2021

Appel d'offres et octroi contrat de réalisation : mai à juil 2021

Réalisation : août à octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Thomas BAUDE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Thomas BAUDE, 14 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl TREMBLAY
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-13

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., C. C-4.1, article 3)**

ORDONNANCE NUMÉRO 2021-26-001

Ordonnance relative à l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection de la rue De Saint-Vallier et de la rue des Ateliers

À la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, décrète :

1. L'ajout de panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection de la rue De Saint-Vallier et de la rue des Ateliers.



Dossier # : 1207612003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie - secteur 138 « Cité-Jardin » – Implanter des zones de SRRR sur l'avenue des Marronniers.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'installer, sur le côté est de l'avenue des Marronniers, une exemption à la zone de stationnement limité de 2 heures, pour les détenteurs de vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) no. 138, de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi, déjà en place sur une distance de 82 mètres, à environ 13 mètres au sud du boulevard Rosemont.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-19 16:06

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1207612003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie - secteur 138 « Cité-Jardin » – Implanter des zones de SRRR sur l'avenue des Marronniers.

CONTENU

CONTEXTE

Les résidents de l'avenue des Marronniers ont fait une demande de modification de signalisation afin d'avoir une rue plus calme et sécuritaire. Une pétition comportant les signatures de la totalité des résidents a été déposée, réclamant du stationnement limité à 2 h, entre 9 h et 16 h, du lundi au vendredi, excepté pour les détenteurs d'une vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nous recommandons l'installation, sur le côté est de l'avenue des Marronniers, d'une exemption aux détenteurs de vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) no. 138, à la zone de stationnement limité de 2 heures, de 9 h à 16 h, du lundi au vendredi déjà en place sur une distance de 82 mètres, à environ 13 mètres au sud du boulevard Rosemont.

JUSTIFICATION

Les résidents de l'avenue des Marronniers, au sud du boulevard Rosemont, éprouvent des difficultés à stationner sur leur rue et à accéder de façon sécuritaire à leur propriété. En effet, les espaces de stationnement sont fortement sollicités par les visiteurs et travailleurs du Centre de Réadaptation Gabrielle- Major. La situation a particulièrement dégénéré au cours des deux dernières années, depuis que le stationnement est payant. En effet, il n'y avait au départ, aucune réglementation d'interdiction de stationnement et de période d'entretien de la chaussée, comme le rencontrent actuellement les visiteurs. Pour des raisons de sécurité et d'accessibilité aux résidences, le tronçon et ceux de géométrie semblable, a fait l'objet d'un avis technique afin de trouver une réglementation adéquate pour répondre à la particularité des problèmes de stationnement engendrés par les visiteurs du centre.

Compte tenu de la géométrie particulière du tronçon (cul-de-sac), de sa largeur (8,6 mètres) et de la circulation à double sens, nous devons réglementer le stationnement de

façon à sécuriser l'accès en tout temps pour tous les véhicules d'urgence.

Les résidents ont présenté une proposition de réglementation limitant le stationnement à 2 h, du lundi au vendredi, entre 9 h à 16 h. Ils ont également manifesté un avis favorable au programme de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) afin d'ajouter une exemption pour les détenteurs de vignette du secteur. Le stationnement limité à 2 h a déjà fait l'objet d'une décision déléguée en décembre 2020 (#2207612013). Puisque nous avons reçu une pétition comportant 100 % des résidents, un sondage d'opinion n'est pas requis.

Par conséquent, nous proposons l'implantation d'une exemption aux détenteurs d'une vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) sur ce tronçon de rue du secteur SRRR « Cité-Jardin » no. 138.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Budget de l'arrondissement 26 (Rosemont-Petite-Patrie), Division de l'entretien de l'éclairage et de la signalisation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de huit places de stationnement en tout temps, pour sécuriser l'accès au tronçon.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers les résidents de la nouvelle réglementation avec copie du plan du secteur par les Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre à la Division de l'entretien de l'éclairage et de la signalisation : première ou deuxième semaine de février.
Informers les résidents de la nouvelle réglementation : première semaine ou deuxième semaine de février.

Informers les ADS de la mesure et instaurer une tolérance de cinq jours après l'implantation.

Date d'implantation probable : fin février 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques relatives au stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie entérinées en juin 2018 et à notre *Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1* .
À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Laura BOILY-AUCLAIR, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chanelle GASSE
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-13

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques

**Dossier # : 1207612004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Secteur 130 « Chapleau » - Augmenter le nombre de places et installer une réglementation de stationnement réservé aux détenteurs d'une vignette de SRRR à une place de stationnement pour personnes handicapées sur la place Pierre-Falardeau. Prolonger l'horaire de la zone de SRRR située sur la rue Molson entre la place Pierre-Falardeau et la rue Masson.

IL EST RECOMMANDÉ :

1) D'installer, sur la place Pierre-Falardeau, accessible par la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Masson :

- une réglementation « réservé aux détenteurs d'une vignette (SRRR) », à un espace de stationnement interdit en tout temps, excepté aux personnes handicapées déjà en place. La réglementation devra s'étendre sur six mètres, débutant à 38 mètres à l'ouest de la rue Molson, depuis l'intersection située la plus au nord, Pierre-Falardeau / Molson;

- trois places (18 mètres) de SRRR, entre 9 h et 23 h, excepté en période interdite, débutant à 44 mètres à l'ouest de la rue Molson, depuis l'intersection située la plus au sud, Pierre-Falardeau / Molson.

2) De prolonger, sur le côté ouest de la rue Molson, entre la Place Pierre-Falardeau et Masson, l'horaire de la zone de SRRR, au nord de l'intersection la plus au nord, Pierre-Falardeau / Molson qui est actuellement entre 16 h et 23 h afin qu'elle soit de 9 h à 23 h.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-19 16:35**Signataire :**

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207612004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Secteur 130 « Chapleau » - Augmenter le nombre de places et installer une réglementation de stationnement réservé aux détenteurs d'une vignette de SRRR à une place de stationnement pour personnes handicapées sur la place Pierre-Falardeau. Prolonger l'horaire de la zone de SRRR située sur la rue Molson entre la place Pierre-Falardeau et la rue Masson.

CONTENU

CONTEXTE

On retrouve sur la place Pierre-Falardeau, deux édifices comportant près de 600 logements locatifs destinés à une clientèle âgée de 50 ans et plus. Plusieurs des résidents détiennent des vignettes de stationnement pour personnes handicapées et ont fait valoir, ces dernières années, leur besoin de disposer à proximité de leur domicile, d'espaces de stationnement réservé aux personnes handicapées. Plusieurs demandes d'augmentation du nombre de places de stationnement réservé aux résidents nous ont été adressées.

Depuis la dernière modification en 2018, il y a en place cinq espaces pour personnes handicapées et cinq places de stationnement réservé aux résidents SRRR. Un des bénéficiaire d'un espace pour personnes handicapées (décision déléguée 2167295013) doit se déplacer régulièrement pour le travail et son espace est souvent occupé à son retour. Il nous demande de prolonger la zone SRRR à l'intérieur d'un des espaces de la zone pour handicapés afin qu'elle soit disponible aux détenteurs de vignette seulement et non aux visiteurs (20-130814). Selon notre analyse, cette modification seule n'améliorera pas l'accès à l'espace en question. Nous suggérons donc d'ajouter également des zones de stationnement réservé aux résidents (SRRR) sur le tronçon afin d'occuper 57 % du stationnement légal à long terme tout en prolongeant la zone existante sur un des espaces pour personnes handicapées déjà en place sur le côté nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD - Instance :

1182913010 - Planter des zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie : Secteur 157 « Parc Marquette »
 Implantation de zones de SRRR sur la rue Marquette, entre la rue des Carrières et le boulevard Rosemont – Secteur 94 « Institut de cardiologie »
 Implantation de zones de SRRR sur la rue Palmerston, entre la 42e Avenue et la 43e Avenue – Secteur 130 « Chapleau » - Implantation de zones de SRRR sur la place Pierre-Falardeau, entre la rue Molson et la rue Molson.

GDD - Délégués :

2167295013 - Installer une zone de stationnement interdit, en tout temps, excepté aux personnes handicapées, d'une longueur de 6m, face au 2535, place Pierre-Falardeau.

2177295017 - Modification de la signalisation - Installer des zones d'arrêt interdit en tout temps, de stationnement, de débarcadère pour personnes handicapées, ainsi que modification des emplacements des noms de rues et de signalisation de sens unique pour les placettes place Pierre-Falardeau et place Michel-Brault.

2183951006 - Modifier une réglementation de stationnement interdit, en tout temps, excepté aux personnes handicapées, présentement en place sur sur le côté nord de la place Pierre-Falardeau.

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande :

1) D'installer, sur la place Pierre-Falardeau, accessible par la rue Molson, entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Masson :

- une réglementation « réservé aux détenteurs d'une vignette (SRRR) », à un espace de stationnement interdit en tout temps, excepté aux personnes handicapées déjà en place. La réglementation devra s'étendre sur six mètres, débutant à 38 mètres à l'ouest de la rue Molson, depuis l'intersection située la plus au nord, Pierre-Falardeau / Molson;

- trois places (18 mètres) de SRRR, entre 9 h et 23 h, excepté en période interdite, débutant à 44 mètres à l'ouest de la rue Molson, depuis l'intersection située la plus au sud, Pierre-Falardeau / Molson.

2) De prolonger, sur le côté ouest de la rue Molson, entre la place Pierre-Falardeau et Masson, l'horaire de la zone de SRRR, au nord de l'intersection la plus au nord, Pierre-Falardeau / Molson qui est actuellement entre 16 h et 23 h afin qu'elle soit de 9 h à 23 h.

JUSTIFICATION

Il y a huit vignettes vendues sur la place Pierre-Falardeau pour cinq places de SRRR disponibles entre 9 h à 23 h. On retrouve également des zones de 16 h à 23 h, soit deux espaces sur le côté ouest de la rue Molson et cinq autres localisés temporairement sur le côté est de Molson, en raison des travaux et des places occupées par l'entrepreneur qui construit l'immeuble au 5300 rue Molson. L'affluence de travailleurs pour la construction d'immeubles à condos et la présence des commerces et des industries du secteur, font en sorte que les résidents qui possèdent une vignette ne trouvent pas suffisamment de places sur la rue le jour et le soir. Pour équilibrer le nombre de places de stationnement disponibles aux résidents, nous suggérons d'augmenter les zones SRRR existantes de trois places, et de prolonger la plage horaire de toutes ces zones de 9 h à 23 h pour satisfaire les besoins en stationnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte de trois places entre 9 h et 23 h, et de deux places, entre 9 h et 16 h, pour satisfaire les besoins en stationnement des résidents.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre à la Division du marquage et de la signalisation.
Informers les agents de stationnement de la mesure et instaurer une tolérance de cinq jours après l'implantation.
Date d'implantation probable : fin février 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chanelle GASSE
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques

Le : 2021-01-13



Dossier # : 1210284001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2021) » (RCA-159-1) afin de modifier la tarification relative à l'occupation temporaire du domaine public en vue de l'arrivée de la nouvelle plateforme AGIR.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2021) » (RCA-159-1) afin de modifier la tarification relative à l'occupation temporaire du domaine public en vue de l'arrivée de la nouvelle plateforme AGIR.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2021-01-19 16:37

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210284001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2021) » (RCA-159-1) afin de modifier la tarification relative à l'occupation temporaire du domaine public en vue de l'arrivée de la nouvelle plateforme AGIR.

CONTENU

CONTEXTE

Tous les travaux sur le domaine public requièrent le consentement municipal. Le consentement municipal vise à assurer que la Ville, en tant que responsable du domaine public, administre consciencieusement son espace souterrain et aérien ainsi que l'occupation de la rue afin de préserver la sécurité fonctionnelle de l'espace public et des infrastructures, minimiser les conflits techniques entre eux et réduire les impacts sur les citoyens et les autres usagers. Le consentement municipal est plus qu'un outil de communication, c'est un outil qui garantit une saine cohabitation des actifs de la Ville.

Ce consentement municipal se traduit par le permis d'occupation temporaire ou permanente du domaine public. Il est délivré par l'Arrondissement à une entité souhaitant effectuer des interventions ou occuper le domaine public. Cette autorisation, assortie d'exigences à respecter, permet à cette entité de réaliser des travaux et/ou d'occuper le domaine public.

Afin de faire face aux défis constants d'amélioration de la planification et de coordination plus intégrée des travaux dans la Ville, le Service du réseau routier (SIRR) déploie AGIR, le projet d'Assistant à la Gestion des Interventions dans la Rue, en collaboration avec le Service des technologies de l'information (STI) et les partenaires internes de la Ville.

AGIR est une plateforme interactive qui permet de suivre le cycle de vie d'une intervention dans la rue depuis sa programmation jusqu'à sa réalisation. Nouvel outil de travail pour les employés, AGIR regroupe l'ensemble des renseignements en lien avec les entraves à la circulation sur la voie publique, celles générées par la Ville, mais également par ses partenaires, les entreprises des réseaux techniques urbains (RTU) et par les citoyens.

AGIR deviendra l'outil privilégié pour le citoyen et l'ensemble des intervenants quant à la gestion d'une demande d'occupation du domaine public. Plusieurs avantages permettront de faciliter la demande de permis et le suivi du dossier, par exemple par la création de profils par usager, l'affichage du permis émis dans le dossier en ligne, le suivi de la demande en temps réel selon les différents statuts (en cours d'analyse, en attente d'un document, permis émis, etc.), la simplification du processus d'émission et la réduction des délais, l'identification sur une cartographie des entraves autorisées et la visualisation des conflits potentiels le cas échéant, l'estimation des coûts envisagés avant l'émission du permis et autres.

Pour de plus amples informations, le portail créé en support au projet AGIR regroupe toute l'information importante ainsi que tous les outils disponibles.

Pour favoriser la mise en force de la nouvelle plateforme AGIR, il est requis d'actualiser, au préalable, le *Règlement sur la tarification de l'occupation du domaine public* de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 26 260316 / 1208557008 (7 décembre 2020) : Adopter le règlement intitulé « *Règlement sur les tarifs (2021)* » (RCA-159).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vient modifier le *Règlement numéro (RCA-159) Règlement sur les tarifs*, chapitre 5 Utilisation du domaine public :

Article 44

Aux fins de ce Règlement, il sera perçu :

- 1° pour la délivrance d'un permis d'occupation temporaire du domaine public : 50 \$
- 2° pour l'étude technique relative à une demande d'autorisation pour une occupation temporaire du domaine public : 100 \$
- 3° pour une demande de modification de la surface occupée ou de prolongation d'une occupation temporaire du domaine public : 50 \$

Article 48

Aux fins de ce Règlement, il sera perçu pour une occupation temporaire du domaine public, par jour :

- 1° à l'arrière du trottoir, sur une surface non pavée ou dans une ruelle :
 - a. lorsque la surface occupée est de moins de 100 m² : 51 \$
 - b. lorsque la surface occupée est de 100 m² à moins de 300 m² : 2 \$ / j / m²
 - c. lorsque la surface occupée est de 300 m² et plus : 2 \$ / j / m²
 - d. si l'occupation visée aux sous paragraphes a) à c) entraîne la fermeture temporaire de la ruelle à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous paragraphes : 41 \$ / j
- 2° sur une chaussée ou un trottoir :
 - a. lorsque la surface occupée est de moins de 50 m² : 62 \$ / j
 - b. lorsque la surface occupée est de 50 m² à moins de 100 m² : 77 \$ / j
 - c. lorsque la surface occupée est de 100 m² à moins de 300 m² : 2 \$ / j / m²
 - d. lorsque la surface occupée est de 300 m² et plus : 2 \$ / j / m²

JUSTIFICATION

Pour procéder à la mise à jour des tarifs d'occupation du domaine public, un exercice interne d'évaluation des coûts actuels d'occupation du domaine public versus le temps investi par les ressources professionnelles de l'Arrondissement a été réalisé. Une optimisation des tarifs apparaissait opportune pour refléter adéquatement les efforts consentis à l'analyse, au traitement des demandes et aux ajustements requis bien souvent lorsqu'un permis est en cours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie produira une fiche d'information qui sera rendue disponible à tout usager qui réalise une demande d'occupation du domaine public. Cette fiche rappellera tous les principes fondamentaux guidant le dépôt d'une demande de permis et les tarifs qui y sont associés selon la superficie d'occupation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du Règlement : CA 1er février 2021
Adoption du nouveau Règlement : CA 8 mars 2021
Entrée en vigueur : dès la mise en opération de l'application AGIR

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-17

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE
RCA-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (2021) (RCA-159) AFIN
DE MODIFIER LA TARIFICATION RELATIVE À L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC**

Vu les articles 47 et 145 de *la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

À la séance du _____ 2021, le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie décrète :

1. L'article 47 du Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) est modifié par:

1° le remplacement du paragraphe 1° par le paragraphe suivant :

« 1° pour la délivrance d'un permis d'occupation du domaine public :

- | | |
|--|------------|
| a) aux fins d'une occupation temporaire : | 50,00 \$ |
| b) aux fins d'une occupation périodique ou permanente : | 79,00 \$ |
| c) aux fins d'une occupation à des fins de café-terrasse : | 79,00 \$ » |

2° le remplacement du paragraphe 2° par le paragraphe suivant :

« 2° pour les frais d'études techniques relatives à une demande d'autorisation pour une occupation du domaine public :

- | | |
|--|-------------|
| a) aux fins d'une occupation temporaire : | 100,00 \$ |
| b) aux fins d'une occupation permanente : | 693,00 \$ |
| c) aux fins d'une occupation périodique: | 289,00 \$ |
| d) aux fins d'une occupation à des fins de café-terrasse : | 289,00 \$ |
| e) aux fins d'un renouvellement : | 289,00 \$ » |

3° L'ajout d'un 4° paragraphe:

« 4° pour une demande de modification de la surface occupée ou de prolongation d'une occupation temporaire du domaine public : 50,00 \$ »

2. L'article 48 de ce règlement est remplacé par le suivant:

« 48. Aux fins de ce règlement, il sera perçu pour une occupation temporaire du domaine public:

1° à l'arrière du trottoir, sur une surface non pavée ou dans une ruelle :

- a) lorsque la surface occupée est de moins de 100 m² : 51,00 \$
- b) lorsque la surface occupée est de 100 m² à moins de 300 m²:
2,00 \$ /m² /jour
- c) lorsque la surface occupée est de 300 m² et plus : 2,00 \$ /m² /jour
- d) si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à c) entraîne une fermeture temporaire de la ruelle à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous-paragraphes : 41,00 \$/jour

2° sur une chaussée ou un trottoir :

- a) lorsque la surface occupée est de moins de 50 m² : 62,00 \$/jour
- b) lorsque la surface occupée est de 50 m² à moins de 100 m² :
77,00 \$/jour
- c) lorsque la surface occupée est de 100 m² à moins de 300 m² :
2,00 \$ /m² /jour
- d) lorsque la surface occupée est de 300 m² et plus : 2,00 \$ /m² /jour
- e) lorsque la surface occupée comporte une place de stationnement dont l'usage est contrôlé par un parcomètre, une borne, un horodateur, un distributeur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le tarif exigé ou lorsque l'occupation du domaine public entraîne la suppression de l'usage d'une telle place de stationnement, les tarifs prévus aux paragraphes a) à d) sont majorés en y ajoutant, par jour, par place de stationnement :
 - i) lorsque le tarif au parcomètre ou à la borne informatisée de perception du stationnement est de 1,50 \$ l'heure, par jour : 18,00 \$
- f) les tarifs prévus à l'article 45(3)b) s'ajoutent à ceux prévus au sous-paragraph e) lorsque les travaux qui y sont prévus sont exécutés à l'occasion de l'occupation du domaine public ;

3° sur une rue artérielle identifiée à l'annexe 1 du Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), en plus des tarifs fixés aux paragraphes 1° ou 2° :

- a) si la largeur totale occupée est de moins de 3 m : 88,00 \$/jour
- b) si la largeur totale occupée est de 3 m à moins de 6 m : 289,00 \$/jour
- c) si la largeur totale occupée est de 6 m et plus :
 - i) pour les 6 premiers mètres : 658,00 \$
 - ii) par tranche de 3 m supplémentaires, en sus des premiers 6 m : 386,00 \$
- d) si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à d) entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous-paragraphes : 394,00 \$/jour

4° sur une rue autre qu'une rue visée au paragraphe 3°, en plus des tarifs fixés aux paragraphes 1° ou 2° :

- a) si la largeur totale occupée est de moins de 3 m : 41,00 \$/jour
- b) si la largeur totale occupée est de 3 m à moins de 6 m : 116,00 \$/jour
- c) si la largeur totale occupée est de 6 m et plus :
 - i) pour les 6 premiers mètres : 281,00 \$
 - ii) par tranche de 3 m supplémentaires, en sus des premiers 6 m : 165,00 \$
- d) si l'occupation visée aux sous-paragraphes a) à d) entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé à l'un ou l'autre de ces sous-paragraphes : 171,00 \$/jour »

3. L'article 55 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « l'article 49 » par les mots « l'article 48 ».

GDD 1210284001



Dossier # : 1208557010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Adopter le Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et espaces verts » (RCA2620-001), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et d'espaces verts » (RCA2620-001), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2020-11-26 13:35

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208557010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion - Adopter le Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et espaces verts » (RCA2620-001), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030

CONTENU

CONTEXTE

Pour faire suite à l'adoption de son Programme décennal d'immobilisations 2021-2030, l'Arrondissement se doit de faire adopter les règlements d'emprunts en conséquence, et ce, afin d'être en mesure de pouvoir réaliser la liste des projets y figurant.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 500 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI).

Ce règlement d'emprunt permettra de couvrir les investissements planifiés des années 2021-2023 dans la programmation au PDI 2021-2030 pour les projets d'aménagement et de réaménagement dans les divers parcs de l'arrondissement. Les investissements liés à ce règlement débuteront en 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0293 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

CA17 26 0154 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2617-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019

CA16 26 0271 : Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CA16 26 0068 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2616-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018

CA14 26 0211 - 02-06-2014 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 259 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de

réaménagement dans divers parcs de l'Arrondissement », dans le cadre du « Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 » (RCA2614-001)

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 6 500 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement tels que la mise aux normes de pataugeoires et chalets de parcs ainsi que l'aménagement de nouveaux parcs et jardins communautaires.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'Arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal (article 148), ce règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont nécessaires afin de maintenir sécuritaires les diverses installations dans les parcs de l'arrondissement, notamment certains sites de baignade et chalets de parcs. De plus, pour faire suite à la réalisation de nouveaux projets de développement dans l'arrondissement, nous nous devons de répondre à la demande qui ne cesse de grandir quant aux besoins en espaces verts et aires de jeux pour enfants.

L'adoption du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

Il permettra d'enclencher le processus d'appels d'offres à la suite de l'adoption du PDI 2021-2030 et par la suite de procéder à l'octroi de contrats pour réaliser les travaux d'aménagement et de réaménagements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement(s) net(s)	6 500 000 \$
MOINS :	
Dépôt de promoteurs	0 \$
Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus	0 \$
Subvention déjà encaissée	0 \$
Montant à financer par emprunt	6 500 000 \$

ASPECTS BUDGÉTAIRES :

Les budgets sont prévus comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
--	-------------	-------------	-------------

Investissement(s) net(s)	800 000 \$	3 000 000 \$	2 700 000 \$
MOINS :			
Dépôt de promoteurs	0 \$	0 \$	0 \$
Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus	0 \$	0 \$	0 \$
Subvention déjà encaissée	0 \$	0 \$	0 \$
Montant à financer par emprunt	800 000 \$	3 000 000 \$	2 700 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Retard dans la réalisation de ces projets.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Avis public pour approbation des personnes habiles à voter.
- Avis public pour scrutin référendaire, si requis.
- Publication du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 1er février 2021;
- Parution de l'avis public pour la tenue de registre;
- Tenue du registre;
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Octroi des contrats dès l'entrée en vigueur du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adina IACOB
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-11-17

Simone BONENFANT
Directeur

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE
RÈGLEMENT
RCA2620-001**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 6 500 000 \$ POUR LA
RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT
DE DIVERS PARCS ET D'ESPACES VERTS**

Vu les articles 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

À la séance du _____, le conseil de l'arrondissement de Rosemont- La Petite-Patrie décrète :

1. Un emprunt de 6 500 000 \$ est autorisé pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et espaces verts de l'arrondissement.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues se rapportant à ces travaux.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement, une taxe spéciale à un taux suffisant pour assurer le remboursement de la totalité de l'emprunt, répartie en fonction de la valeur foncière de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année.

Cette taxe sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**Dossier # : 1203823011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8), un projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment de bureaux de six étages situé au 7190, rue Marconi.

Considérant l'entente survenue entre le promoteur et «Ateliers créatifs Montréal» afin d'offrir des ateliers d'artistes à coût abordable dans le projet;
Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, le projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 7190, rue Marconi (lot 2 589 403) :

- 1° la démolition du bâtiment identifié à l'annexe « A » du sommaire décisionnel, à la condition qu'une demande de permis de construction, conforme au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* et à la présente résolution, soit déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'Arrondissement;
- 2° la construction d'un bâtiment ayant une hauteur maximale de 23,5 mètres et de six étages;
- 3° la construction d'un bâtiment ayant un indice de superficie de plancher maximal de 4;
- 4° un taux d'implantation maximal de 70 %.

2. D'assortir l'autorisation prévue au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

- 1° un minimum de 5 % de la superficie de plancher hors sol du bâtiment, et qui est utilisée à des fins locatives, devra être occupé pour l'usage d'ateliers d'artistes et d'artisans;
- 2° toute aire de stationnement devra être localisée au sous-sol du bâtiment;
- 3° le projet devra proposer des salles pour la gestion des matières résiduelles et du recyclage;

4° le projet devra intégrer un vestiaire pour les travailleurs, incluant des douches et des casiers;

5° le projet devra proposer la récupération de l'eau de pluie afin d'irriguer la végétation présente sur les toits du bâtiment et au niveau du sol;

6° 10 % de la superficie des toitures du bâtiment devra être végétalisée;

7° un minimum de 10 % des cases de stationnement offertes dans le projet devra être équipé pour la recharge d'un véhicule électrique;

8° exiger, avant l'émission du permis de construction d'un nouveau bâtiment, l'engagement du propriétaire du site quant à la signature entre lui et la Ville de Montréal, d'une servitude d'entretien et de passage en faveur de la Ville, qui lui permettra d'entretenir le mur de soutènement longeant la rue Jean-Talon ouest. Cette servitude devra permettre de conserver, libre de toute construction, une bande de terrain d'une largeur de huit (8) mètres calculée à partir du mur de soutènement. Par contre, des arbres pourront être plantés sur cette bande de terrain;

9° le dépôt d'une garantie monétaire au montant de 10 % de la valeur estimée des travaux de construction, afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de six mois à partir de la date de délivrance du certificat d'autorisation de démolition, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment, incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 36 mois à partir de la date de délivrance du permis de construction;

10° lors de la révision architecturale d'une intervention assujettie au titre VIII concernant la construction d'un immeuble, les critères additionnels suivants s'appliquent :

- a) prendre en compte l'entretien et la durabilité dans la conception du projet, notamment dans le choix des matériaux et des plantations;
- b) prendre en compte la capacité du projet de construction à faire preuve d'excellence en architecture et en design;
- c) s'assurer que l'alignement de construction favorisera la plantation d'arbres sur le terrain privé en bordure des rues Jean-Talon et Marconi;
- d) prévoir la plantation de plusieurs arbres à grand déploiement et en pleine terre sur le site, en favorisant leur plantation en bordure de la rue Jean-Talon, de la rue Marconi et dans la marge latérale;
- e) s'assurer que la marge en bordure de la voie ferrée est aménagée avec une végétation qui favorisera la biodiversité;
- f) favoriser l'aménagement de cases de stationnement pour vélos à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

3. D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus; à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8) s'appliquent.

4. De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Nonobstant les exceptions décrites ci-dessus, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment, en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125. RLRQ, c. A-19.1), par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Signé par Daniel LAFOND **Le** 2020-11-24 13:31

Signataire :

Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203823011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8), un projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment de bureaux de six étages situé au 7190, rue Marconi.

CONTENU**CONTEXTE**

La recommandation a été ajustée afin de corriger une erreur de rédaction. Le taux d'implantation doit être une autorisation et non une exigence. En effet, le Règlement d'urbanisme 01-279 a été modifié par le règlement 01-279-63 le 9 mars 2020 afin que le taux d'implantation maximal prescrit soit de 60% au lieu de 100%. Le taux d'implantation prévu au projet de 70% n'est donc plus une exigence, mais une dérogation susceptible d'approbation référendaire.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick BOUFFARD

conseiller(ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203823011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8), un projet de résolution autorisant la construction d'un bâtiment de bureaux de six étages situé au 7190, rue Marconi.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques a reçu une demande d'autorisation, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* , pour le développement de la propriété localisée au 7190, rue Marconi.

Le demandeur, qui est le propriétaire du site, désire construire un immeuble à bureaux de six étages et qui aurait une superficie de plancher de 15 992 m². Le projet présenté prévoit la démolition du bâtiment existant.

Le Conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant la construction de ce projet, par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA-8), en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La demande implique des dérogations au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) quant à la hauteur en mètres et en étages, ainsi qu'à la densité.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des Secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau.

Susceptible d'approbation référendaire

Les autorisations de la résolution, se rapportant à la hauteur en mètres et en étages, à la densité et à l'alignement de construction, sont susceptibles d'approbation référendaire.

La procédure de remplacement

Pour le projet particulier de transformation du bâtiment situé au 7190, rue Marconi, remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125. RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

En temps normal, le projet de règlement visé par le présent sommaire décisionnel aurait fait

l'objet d'une assemblée publique de consultation, tel que prescrit par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125. RLRQ, c. A-19.1).

Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis cette date, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

Dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé, le 22 mars 2020, l'arrêté ministériel 2020-008 qui a ensuite été modifié par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

L'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment :

« *Que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement... la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;* »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'objet de la présente résolution vise à permettre la construction d'un bâtiment sur le site du 7190, rue Marconi. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'une hauteur de six étages hors-sol et d'un étage dédié au stationnement au niveau du sous-sol. Le bâtiment aura une superficie de plancher d'environ 15 992 m², qui sera destiné à accueillir principalement des espaces à bureaux. Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, car il déroge aux normes se rapportant à la hauteur en mètres et en étages, ainsi qu'à la densité.

Le site

Localisé à l'intersection des rues Marconi et Jean-Talon ouest, le bâtiment qui occupe le site ne possède aucune marge de recul avant et occupe une très faible proportion du terrain avec un taux d'occupation de 11 %. Par son petit volume, ce bâtiment a une très faible présence sur rue. La majeure partie du terrain est recouverte d'asphalte et possède peu d'arbres. Cet espace est utilisé à des fins de stationnement pour des véhicules automobiles et routiers. L'aménagement actuel du site fait en sorte qu'il contribue grandement à la création d'un d'îlot de chaleur dans ce secteur.

La limite du terrain est située à environ 2,7 mètres du mur de soutènement d'un viaduc ferroviaire appartenant à la Ville de Montréal. Cette distance est d'environ 2 mètres dans la partie avant du site, près de la rue Marconi. La Direction des transports de la Ville, qui est responsable des ponts et tunnels, a recommandé qu'une distance de 8 mètres, à partir du mur de soutènement, soit demandée au propriétaire du terrain afin de permettre l'entretien du mur. Il a été suggéré que la partie de terrain, qui est sur la propriété privée, fasse l'objet d'une servitude de non-construction et d'entretien. Cette bande ne devrait pas faire l'objet de construction, par contre la plantation d'arbres pourrait être permise. Ces arbres pourraient être retirés pour l'exécution de travaux.

Finalement, le site est très bien desservi en transport en commun qui est facilement accessible à pied. Les stations de métro Parc et de Castelnau sont situées respectivement à 450 mètres (+- 6 minutes de marche) et 600 mètres (+- 8 minutes de marche) du site. La gare Parc est également située à quelques minutes de marche du site (ligne de train centre-ville de Montréal / Saint-Jérôme). De plus, les lignes d'autobus 92, 93 et 372 desservent un arrêt situé sur la rue Jean-Talon à proximité du site.

Le bâtiment à démolir

Le bâtiment est composé de deux parties accueillant des activités distinctes. La première partie, qui a une hauteur de deux étages, a été construite en 1953. Cette partie accueillait à l'origine des bureaux sur ses deux niveaux. Aujourd'hui elle accueille un studio de Pilates. Cette partie possède des caractéristiques architecturales typiques des bâtiments industriels et commerciaux de petit gabarit du secteur. Elle est composée d'un parement de briques d'argile rouge et d'un couronnement décoratif en ciment ornemental sur ces quatre côtés. Ses ouvertures sont caractérisées par des allèges et des linteaux décoratifs de maçonnerie moulée. Les fenêtres et les portes sont en aluminium et ne semblent pas être d'origine. Cette partie du bâtiment a subi plusieurs transformations au fil des ans. La composition des façades semble avoir été modifiée, dont certaines ouvertures au niveau de l'entrée. Certains éléments architecturaux sont en mauvais état et nécessiteraient des travaux d'entretien, mais dans l'ensemble cette partie du bâtiment est en bon état.

La deuxième partie est un garage de 280 m² de type industriel qui a été construit en 1965. Il s'agit d'un bâtiment modeste de type industriel avec peu d'éléments architecturaux significatifs. La construction est constituée d'une structure d'acier avec un revêtement extérieur en briques brunes sur sa façade avant un revêtement en crépi sur ses trois autres façades. Sa façade est composée de deux grandes portes de garage. Mis à part un simple couronnement en ciment, les éléments architecturaux de cette partie ne s'apparentent pas à la partie de deux étages. La couleur de la brique est différente, ainsi que sa hauteur et le type d'ouvertures.

Le projet

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment qui accueillerait principalement des espaces à bureaux. Le bâtiment présente une hauteur de 23,5 mètres qui sera répartie sur six étages. Le dernier étage sera construit en retrait de la façade. L'implantation au sol projeté pour ce nouveau bâtiment est d'environ 70 % et la densité projetée est de quatre. Le projet présenté déroge au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) eu égard, notamment, au nombre d'étages, à la hauteur en mètres, à la densité et à l'alignement de construction. Par contre, le projet proposé respecte les paramètres d'encadrement du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Paramètres réglementaires

	Projet	Règlement	Plan d'urbanisme
Usage	Bureaux	C.2c + I.2c	Secteur d'emplois
Hauteur en mètres	23,5 m	15 m	NA
Hauteur en étages	6 étages	4 étages max.	3 à 6 étages
Taux d'implantation	70 %	100 % max.	Moyen / élevé
Densité	4	1 à 3	1 à 4.5
Stationnement	59 cases	40 à 163 cases	NA

Le projet présenté respecte les paramètres du Règlement de zonage quant aux usages, au taux d'implantation et au nombre de cases de stationnement prescrit pour ce site. Par contre, le projet présenté déroge à la réglementation d'urbanisme quant à la hauteur maximale de 15 mètres et de quatre étages qui est prescrite. Le projet propose une hauteur de 23,5 mètres et de six étages. La densité proposée est aussi dérogatoire, car la réglementation prescrit une densité maximale de trois.

Le projet particulier de construction

Autorisations

- la démolition du bâtiment existant;
- une hauteur maximale de 23,5 mètres et de six étages;
- une densité (indice de superficie de plancher) maximale de quatre.

Exigences

Viaduc ferroviaire

- que soit exigé la signature entre la Ville de Montréal et le propriétaire du site, d'une servitude d'entretien et de passage en faveur de la Ville, qui lui permettra d'entretenir le mur de soutènement longeant la rue Jean-Talon Ouest. Cette servitude devra permettre de conserver, libre de toute construction, une bande de terrain d'une largeur de 8 mètres calculée à partir du mur de soutènement. Par contre, des arbres pourront être plantés sur cette bande de terrain.

Diversité des usages

- qu'un minimum de 5 % de la superficie de plancher hors sol du bâtiment soit occupé par l'usage « atelier d'artiste et d'artisan ».

Verdissement

- un taux d'implantation maximal de 70 %;
- toute aire de stationnement devra être localisée au sous-sol du bâtiment;
- 10 % de la superficie des toitures du bâtiment devra être végétalisée.

Lors de l'évaluation du Plan d'implantation et d'intégration architectural, le projet devra :

- démontrer que l'alignement de construction favorise la plantation d'arbres sur le terrain privé en bordure des rues Jean-Talon et Marconi;
- prévoir la plantation de plusieurs arbres à grand déploiement et en pleine terre sur le site, en favorisant leur plantation en bordure des rues Jean-Talon et Marconi et dans la marge latérale;
- prévoir, dans la marge en bordure de la voie ferrée, que celle-ci soit aménagée avec une végétation qui favorisera la biodiversité.

Développement durable et transport

- le projet devra proposer des salles pour la gestion des matières résiduelles et du recyclage;
- le projet devra proposer la récupération de l'eau de pluie afin d'irriguer la végétation présente sur les toits du bâtiment et au niveau du sol;
- un minimum de 10 % des cases de stationnement offertes dans le projet devra être équipée pour la recharge d'un véhicule électrique;
- le projet devra intégrer un vestiaire pour les travailleurs qui inclura des douches et des casiers.

Lors de l'évaluation du Plan d'implantation et d'intégration architectural, le projet devra :

- favoriser l'aménagement de cases de stationnement pour vélos à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

Architecture et design

- lors de l'évaluation du Plan d'implantation et d'intégration architectural, le projet devra :
- prendre en compte l'entretien et de la durabilité dans la conception du projet, notamment dans le choix des matériaux et des plantations;
- démontrer sa capacité du projet de construction à faire preuve d'excellence en architecture et en design.

JUSTIFICATION

L'adoption en 2013, par la Ville de Montréal, d'un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES), ainsi que la modification de son Plan d'urbanisme pour en changer les paramètres de développement est venu établir la vision de développement du secteur où est localisé le site de votre projet. Par sa localisation sur un terrain sous-utilisé et par la compatibilité des occupations prévues avec le milieu d'insertion, le projet s'inscrit adéquatement dans la vision qui a été établie par ce document.

La Direction du développement du territoire et des études techniques a analysé la demande de projet particulier, quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8). La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de donner une suite favorable à la demande, pour les raisons suivantes :

- le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement sur les PPCM OI* (RCA-8). Ce règlement était en vigueur lors du dépôt de la demande de projet particulier (voir grille d'analyse en annexe);
- le projet s'inscrit adéquatement dans la vision du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) pour ce secteur;
- le projet permet de consolider les secteurs d'emplois bordant la voie du CP en favorisant une diversification et un renouvellement des espaces moins performants;
- la réalisation du projet permettra une densification adéquate de ce site et permettra la création d'un lieu d'emplois d'importance;
- le site est idéalement localisé à proximité du transport en commun, ce qui favorisera l'utilisation des modes de transports alternatifs à l'automobile;
- le projet propose des aménagements écologiques et durables, ainsi qu'un verdissement allant au-delà des standards réglementaires.

Comité consultatif d'urbanisme

À la séance du 11 décembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande sous certaines conditions. Voir note additionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Densification d'un terrain sous utilisé à proximité d'un pôle de transport en commun.
Verdissement du site et élimination du stationnement extérieur.
Composantes environnementales liées au développement du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Adoption d'une résolution par le Conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en première lecture et visant aussi à poursuivre la procédure d'autorisation d'un projet particulier de construction conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 en remplaçant la possibilité de se faire entendre devant le conseil par une consultation écrite - 2 novembre

- 2020; ;
2. Publication de l'avis public - novembre 2020 (date à déterminer);
 3. Accès à la documentation - novembre 2020 (date à déterminer);
 4. Consultation écrite d'une durée de 15 jours - novembre 2020 (dates à déterminer);
 5. Adoption d'un résolution par le Conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en deuxième lecture - 7 décembre 2020;
 6. Processus référendaire - décembre 2020 (dates à déterminer);
 7. Conseil d'arrondissement pour adoption finale de la résolution - janvier / février 2021 (date à déterminer).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick BOUFFARD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Guylaine DÉZIEL
Directrice du développement du territoire et
des études techniques

Le : 2020-10-16